

Le revenu universel : Un concept qui pourrait diminuer le phénomène des travailleurs pauvres ?

Partie I : “ Comment rendre compte de la condition des travailleurs pauvres, notamment du point de vue de leur vécu au travail et des formes d’injustice qu’ils connaissent ? ”

Partie II : “ Est-il concrètement envisageable de mettre en place un système de revenu universel en Belgique ?”

Mémoire réalisé par
Yasmina AMROUS

Promoteurs
Monsieur Matthieu DE NANTEUIL
Monsieur Yannick VANDERBORGHT

Année académique 2016-2017
Master 60 en sciences du travail

Commentaires

Remerciements

Nous tenons à exprimer nos remerciements les plus sincères à toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce mémoire.

Tout d'abord, nous tenons à remercier Messieurs DE NANTEUIL et VANDERBORGHT, nos promoteurs, pour leur patience, leur expertise, leurs précieux conseils et leur écoute.

Ensuite, nous voulons remercier Madame GUILMOT, notre ancienne professeure à la Haute École pratique des hautes études commerciales (EPHEC), qui a toujours pris la peine de nous écouter, nous épauler et promulguer de nombreux conseils de qualité tout en nous donnant de son temps si précieux afin de nous guider au mieux vers la réussite.

Nous remercions aussi tous les professeurs de l'Université Catholique de Louvain qui nous ont transmis toutes leurs connaissances avec beaucoup de patience durant notre année d'études.

Nous tenons aussi à remercier nos proches, parents, amis ainsi que mon époux qui ont pris de leur temps pour nous soutenir, nous remotiver, nous relire et nous conseiller avec beaucoup de patience durant l'élaboration de ce travail.

Liste des abréviations

1. Paper 1 :

CDD	: Contrat à Durée Déterminé
FWB	: Fédération Wallonie Bruxelles
NFOT	: Nouvelles Formes d'Organisation du Travail
RMMM	: Revenu Minimum Moyen Mensuel Garanti
RSE	: Responsabilité Sociale de l'Entreprise

2. Paper 2 :

CCT	: Convention Collective de Travail
CDD	: Contrat à Durée Déterminé
CDI	: Contrat à Durée Indéterminé
CGSLB	: Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique
CP	: Commission Paritaire
CPAS	: Centre Public d'Aide Sociale
CRESPO	: Centre de Recherche En Science POLitique
CSC	: Confédération des Syndicats Chrétiens
EU-SILC	: European Statistics on Income and Living Conditions
FGTB	: Fédération Générale du Travail de Belgique
INSEE	: Institut National de la Statistique et des Études Économiques
IWEPS	: Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique
PDG	: Président-Directeur Général
PS	: Parti Socialiste
RSU	: Revenu Social Universel
RTBF	: Radio Télévision Belge Francophone
R.U.	: Revenu Universel
S.S.	: Sécurité Sociale

Table des matières générale

Remerciements	0
Liste des abréviations	2
1. Paper 1 :	2
2. Paper 2 :	2
Table des matières générale	3
Introduction générale.....	5
PAPER 1 : “ Comment rendre compte de la condition des travailleurs pauvres, notamment du point de vue de leur vécu au travail et des formes d’injustice qu’ils connaissent ? ”	7
Structure – Paper 1	8
Introduction	9
1. Contextualisation.....	11
1.1. Travailleur	11
1.2. Pauvre.....	12
1.3. Travailleur pauvre	12
2. Historique du phénomène des travailleurs pauvres.....	14
3. Rendre justice au travail – Les quatre modèles d’éthique.....	15
3.1. Éthique de la discussion	17
3.2. Éthique du compromis	18
3.3. Éthique du développement	18
3.4. Éthique de la reconnaissance.....	19
4. Le travailleur pauvre dans la littérature – Point de vue des sociologues	20
5. Le travailleur pauvre - Point de vue de Serge PAUGAM.....	21
6. Le travailleur pauvre – Point de vue de Matthieu DE NANTEUIL.....	22
7. Comparaison des théories de Serge PAUGAM et Matthieu DE NANTEUIL	23

Conclusion.....	26
Bibliographie	28
PAPER 2 : “ Est-il concrètement envisageable de mettre en place un système de revenu universel en Belgique ?”	29
Structure - PAPER 2	30
Introduction	31
1. Concepts-clés et mesure de la pauvreté en Belgique	32
1.1. Seuil de pauvreté	32
1.2. Revenu minimum	33
1.3. Salaire minimum	34
1.4. Revenu universel	36
2. Le revenu universel, pour ou contre ?	38
2.1. La liberté	39
2.2. La simplification d’un système complexe.....	42
3. Le revenu universel et les travailleurs pauvres	45
Conclusion.....	48
Bibliographie	50
Note de liaison.....	53
Conclusion générale	56
Bibliographie générale	58

Introduction générale

Ces derniers mois, nous avons de plus en plus souvent entendu parler du phénomène des « travailleurs pauvres ». Suite à cette constatation, plusieurs personnes, partis politiques, auteurs et autres, se sont penchés sur la question de l'instauration du Revenu Universel comme étant une solution éventuelle au problème de la pauvreté laborieuse.

À travers ce mémoire, nous avons voulu nous interroger sur ce sujet, à savoir : le Revenu Universel comme solution à la pauvreté des travailleurs.

De par nos expériences professionnelles vécues, nous avons pu constater qu'il était de plus en plus difficile d'obtenir un emploi à long terme. En effet, chaque période de travail est bien souvent entrecoupée par des périodes de chômage. De ce fait, nous sommes les mieux à même de pouvoir comprendre le phénomène des travailleurs pauvres car nous le vivons au quotidien. De par le fait que nous la vivons, nous pensons que cette situation résulte de la rigidité du système des allocations de chômage. Effectivement, nous subissons des interruptions de travail non souhaitées et nous le vivons comme une punition. Bien souvent, nous ressentons les décisions de l'État comme une réprimande. Dans cette logique, il devient très complexe de comprendre les mesures d'austérité prises par l'État, telles que l'allocation de chômage régressive, des conditions plus fermes,... à l'égard des chômeurs qui sont à la recherche d'un emploi et qui n'en trouvent pas ou difficilement à cause de la conjoncture actuelle qui préfère proposer des contrats à durée déterminée ou à temps partiel. Cette situation crée nécessairement des difficultés pour les travailleurs qui ne savent pas de quoi demain sera fait et donc, ils peuvent difficilement investir dans l'avenir afin de se créer une stabilité de logement, financière, etc.

Lorsque nous entendons le mot précaire, nous avons tendance à nous limiter au point de vue financier, mais n'existe-t-il pas d'autres aspects qui font qu'un travailleur est considéré comme pauvre ? Nous oublions, aussi, bien souvent que la précarité ne touche pas uniquement les personnes sans emploi. Au contraire, avoir un travail ne protège en rien des injustices vécues par les travailleurs qui possèdent un contrat dit précaire, notion qui sera expliquée ultérieurement au sein de ce travail.

C'est pourquoi, nous avons décidé de nous pencher sur la question suivante :

“Dans quelle mesure l'instauration du Revenu Universel permettrait ou non de limiter la propagation du phénomène des nouveaux pauvres ?”.

Afin de tenter de répondre à cette question générale, ce travail a été divisé en deux grandes parties.

Tout d'abord, un premier *paper* qui traitera du sujet d'un point de vue **sociologique**, à travers la question de recherche suivante :

“ Comment rendre compte de la condition des travailleurs pauvres, notamment du point de vue de leur vécu au travail et des formes d’injustice qu’ils connaissent ? ”.

Ensuite, un second *paper* qui traitera le sujet du point de vue **éco-socio-politique** en tentant de répondre à la question de recherche suivante:

“ Est-il concrètement envisageable de mettre en place un système de revenu universel afin de contrer le phénomène des travailleurs pauvres ? ”.

Pour finir, nous terminerons ce travail de recherche et de compréhension en vous proposant une note d'articulation qui permettra de faire un lien entre les deux *papers* écrits ainsi qu'une conclusion générale.

En espérant avoir éveillé en vous la curiosité et l'envie de découvrir notre travail qui a été constructif et riche en apprentissage

“ Comment rendre compte de la condition des travailleurs pauvres, notamment du point de vue de leur vécu au travail et des formes d’injustice qu’ils connaissent ? ”



Figure 1 - CHARB

Structure – Paper 1

PAPER 1 : “ Comment rendre compte de la condition des travailleurs pauvres, notamment du point de vue de leur vécu au travail et des formes d’injustice qu’ils connaissent ? ”**Erreur !**

Signet non défini.

Structure – Paper 1**Erreur ! Signet non défini.**

Introduction**Erreur ! Signet non défini.**

1. Contextualisation.....**Erreur ! Signet non défini.**

1.1. Travailleur**Erreur ! Signet non défini.**

1.2. Pauvre.....**Erreur ! Signet non défini.**

1.3. Travailleur pauvre**Erreur ! Signet non défini.**

2. Historique du phénomène des travailleurs pauvres.....**Erreur ! Signet non défini.**

3. Rendre justice au travail – Les quatre modèles d’éthique...**Erreur ! Signet non défini.**

3.1. Éthique de la discussion**Erreur ! Signet non défini.**

3.2. Éthique du compromis**Erreur ! Signet non défini.**

3.3. Éthique du développement**Erreur ! Signet non défini.**

3.4. Éthique de la reconnaissance.....**Erreur ! Signet non défini.**

4. Le travailleur pauvre dans la littérature – Point de vue des sociologues**Erreur ! Signet non défini.**

5. Le travailleur pauvre - Point de vue de Serge PAUGAM...**Erreur ! Signet non défini.**

6. Le travailleur pauvre – Point de vue de Matthieu DE NANTEUIL**Erreur ! Signet non défini.**

7. Comparaison des théories de Serge PAUGAM et Matthieu DE NANTEUIL ..**Erreur ! Signet non défini.**

Conclusion.....**Erreur ! Signet non défini.**

Bibliographie**Erreur ! Signet non défini.**

Introduction

« Je vis seule avec ma fille. Je suis fonctionnaire et je gagne 1726 euros. Une fois payés le loyer et tous les frais (charges, nourriture, école...), il reste 15,50€ par mois. Avec ça, la petite ne peut pas tomber malade, moi non plus, je ne fais aucune activité, pas de vacances... Je travaille à temps plein. Je devrais pouvoir m'en sortir seule. Or, ce n'est pas le cas. » Marie-France (Vivre Ensemble Education, 2013)

Voici un témoignage, parmi tant d'autres, que nous pouvons lire dans le magazine « Vivre Ensemble Education » qui est soutenu par la FWB. Cette déclaration démontre que malgré un travail à temps plein et un salaire bien supérieur au RMMM, les salarié.e.s ne parviennent toujours pas à couvrir tous leurs besoins de base tel que se soigner. Ce phénomène avait déjà été observé dans les années 1920 lors de la crise économique aux Etats-Unis. Ensuite, en 1960, les économistes font état que le travail ne prémunit plus de la précarité car de plus en plus de travailleur.se.s se retrouvent dans des situations de précarités financières. En Belgique, début des années 90, les politiques commencent à soulever la problématique du travailleur pauvre. Malgré tout, l'idée qu'un travailleur puisse être considéré comme pauvre ne fait toujours pas l'unanimité dans l'esprit de la population. Pourtant, ce phénomène ne cesse de prendre de l'ampleur et bien que les salaires augmentent, il semble que ceux-ci ne soient pas alignés avec l'évolution des prix des loyers, de l'alimentation ou encore des soins.

De ce fait, il est évident que la question de recherche de ce paper sera :

« Comment rendre compte de la condition des travailleurs pauvres, notamment du point de vue de leur vécu au travail et des formes d'injustice qu'ils connaissent ? »

L'objectif de ce paper a pour but d'avoir un regard critique par rapport à la condition des travailleur.se.s pauvres en tentant de mettre en évidence le type d'injustice au travail qu'ils/elles vivent au quotidien.

Pour ce faire, nous allons, dans un premier temps, définir ce qu'est un travailleur pauvre en nous basant sur les définitions que nous pouvons découvrir dans la littérature.

Dans un deuxième temps, afin de mieux comprendre le concept de travailleur.se pauvre, nous allons nous pencher sur la genèse de ce concept en nous posant la question suivante :

« Comment en est-on arrivé là ? » Afin de répondre à cette question, nous allons essentiellement nous baser sur le livre de Serge PAUGAM, « Salarié de la précarité ¹»

Ensuite, les deux points suivants permettront de mieux comprendre la condition des travailleurs pauvres grâce aux quatre modèles d'éthique qui sont analysés au sein du livre « Rendre justice au travail ²» de Matthieu DE NANTEUIL.

Suite à la présentation de la théorie de Serge PAUGAM ainsi qu'à l'explication des modèles d'éthiques repris par Matthieu DE NANTEUIL, nous pourrions mettre en évidence les concordances et/ou les divergences entre ces deux théories.

Nous nous attarderons alors à confronter les divers avis de plusieurs sociologues qui se sont penchés sur la question des travailleurs pauvres.

Pour finir, nous concluons en tentant de répondre à la question de recherche susmentionnée.

¹ PAUGAM, Serge, « Salarié de la précarité : les nouvelles formes de l'intégration professionnelle », éd. PUF, Paris, 2000, 437pages

² DE NANTEUIL-MIRIBEL, Matthieu, « Rendre justice au travail : éthique et politique dans les organisations », éd. PUF, Paris, 2016, 361 pages

1. Contextualisation

Dans un but d'équité et afin de ne pas rendre le texte plus lourd, nous tenons à clarifier un point qui nous semble important. Malgré le fait que nous utiliserons essentiellement le masculin, nous le faisons par respect des règles grammaticales. De ce fait, nous n'excluons aucunement les femmes. Effectivement, lorsque nous parlons de travailleurs ou encore de salariés, nous incluons tant les femmes que les hommes.

Pour rentrer dans le vif du sujet, il est primordial de se poser la question suivante qu'est-ce qu'un travailleur pauvre ? Lorsqu'on se pose cette question, on a tendance à se dire que c'est une question facile voire simpliste qui ne nécessite pas beaucoup de réflexion. Bref, nous nous laissons croire à l'illusion de la facilité. Mais, dans le domaine des sciences, il faut se méfier et surtout éviter les idées préconçues et les jugements de valeur qui ne sont pas fondés scientifiquement.

Pour répondre rapidement à cette question, on aurait envie de dire qu'un travailleur pauvre est une personne qui travaille, mais qui ne parvient pas à vivre décemment de l'argent qu'il gagne.

Commençons par définir, indépendamment, chacun des termes repris dans ce concept :

1.1. Travailleur

Le dictionnaire Larousse définit en son sein le travailleur comme une « personne qui se livre à un travail rémunéré, salarié, en particulier dans l'industrie. » (Larousse, 2017). Ce qui nous surprend lors de la lecture de cette définition, c'est l'association qui est faite entre le travail et le salaire. Il semblerait donc que l'un ne va pas sans l'autre. Or, le travail n'est pas forcément rémunéré.

Prenons l'exemple de « L'odyssée de la côtelette de porc ou pourquoi les femmes travaillent gratuitement » (YEROCHESKI, 2014) Dans cette histoire, il est question d'une femme au foyer qui prépare des côtelettes de porc pour recevoir des amis à dîner. Dans l'hypothèse où nous respecterions la définition *stricto sensu* du travail, la côtelette de porc serait servie crue et dans son emballage. Or, les activités qui encadrent la préparation du repas et de ces côtelettes sont en soi du travail. En effet, la cuisson de la côtelette, ou encore le service à table est un travail qui a nécessité des compétences. Nous sommes donc à une époque où la nomenclature du travail est stéréotypée à une activité prestée contre salaire.

Par ce qui précède, nous avons voulu démontrer que le travail n'est pas forcément rémunéré d'un point de vue pécuniaire. Si l'on en revient à l'étymologie du mot travail, qui provient du

mot latin « *Tripalium* » (instrument de torture), le travail est associé à une corvée, comme une tâche difficile à effectuer qui nécessite un effort physique ou intellectuel à nos jours pour arriver à un résultat. Nous reviendrons plus loin dans ce travail sur l'importance de la nomenclature du travail et sur son impact sur le choix ou non d'un revenu universel.

1.2. Pauvre

Le Larousse définit le terme pauvre comme suit : « Personne qui se livre à un travail rémunéré, salarié, en particulier dans l'industrie » (Larousse, 2017). Il est évident que cette définition reste insuffisante. En effet, pour répondre au défi politique et social, il faut approcher la pauvreté sous ses différentes facettes et tenir compte du chômage qui s'indissocie de la pauvreté d'un point vue structurel.

George SIMMEL, philosophe et sociologue allemand, dans sa définition de la pauvreté, précise que le pauvre n'est pas exclu par la pauvreté, mais assisté par celle-ci. Il explique notamment que la pauvreté peut tous nous toucher malgré nos histoires et nos appartenances qui peuvent être différentes. Le pauvre est en situation de dépendance vis-à-vis de la société qui lui donne des moyens de subsistance en échange d'obligation envers les intermédiaires sociaux. (SELIMANOVSKI, 2008)

Nous aurions tendance à penser que la pauvreté ne touche que les pays dits en voie de développement. Or, les pays développés sont de plus en plus enclin à la pauvreté liée à l'accroissement des richesses. En effet, plus l'écart entre les différentes strates de la classe sociale augmente (riche et pauvre) plus la pauvreté augmente

1.3. Travailleur pauvre

Au sein des nombreux documents que nous avons eu l'occasion de lire, nous avons été confrontés à diverses manières de définir le concept de travailleur pauvre. Pour cette raison, il nous semble important de reprendre quelques-unes des définitions que nous avons rencontrées afin que vous puissiez mieux vous familiariser avec le concept et d'en découvrir différentes facettes.

Selon Serge PAUGAM, le travailleur pauvre est « *toute personne qui, tout en ayant un emploi, appartient à un ménage dont les revenus ne dépassent pas le seuil de pauvreté.* » (PAUGAM, 2000, p. 326)

Une autre manière d'expliquer ce qu'est un travailleur pauvre est la définition de l'observatoire des inégalités : *« L'expression de « travailleur pauvre » désigne de manière générale une personne qui possède un emploi, mais dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le niveau de pauvreté lié à la rémunération du travail dépend par ailleurs du seuil considéré. Par exemple, le Bureau international du travail (BIT) prend en considération les seuils de pauvreté retenus par la Banque mondiale, soit 1,25 dollar par jour en ce qui concerne le seuil d'extrême pauvreté, et deux dollars par jour pour le seuil de pauvreté. Eurostat, l'organe statistique européen, propose quant à lui un seuil relatif qui correspond à 60 % du revenu médian au sein de chaque État. Il faut donc se garder de toute comparaison entre les données européennes et internationales. Par mois, le seuil de pauvreté au Royaume-Uni est estimé à 967 € contre 159 € en Roumanie). Si l'on retient les critères proposés par le BIT, soit 2 dollars par jour, le seuil serait autour de 45 euros par mois... »* (Observatoire des inégalités, 2011, p. 1)

De façon plus concise, mais qui permet tout de même de se faire une bonne première idée de ce qu'est un travailleur pauvre « jobintree », un site internet dédié à la recherche ainsi qu'à l'offre d'emploi en France définit le travailleur pauvre comme : L'expression « travailleurs pauvres » (« *working poor* » en anglais) s'utilise pour décrire des personnes qui ont un emploi la majorité de l'année, mais qui demeurent dans la pauvreté, à cause de la faiblesse de leurs revenus (revenus d'activité + prestations sociales).

Le terme de travailleurs pauvres s'utilise pour désigner les familles entières dont ces travailleurs font partie. » (Job in tree, 2017)

Maintenant que nous avons pris le temps d'éclaircir les concepts clé de notre « *paper* », il nous semble intéressant de nous pencher sur la genèse des événements qui permet d'expliquer la situation actuelle. Le point suivant aura pour objectif de relater l'historique des faits qui ont créé cette nouvelle classe sociale qui est celles des travailleurs pauvres.

2. Historique du phénomène des travailleurs pauvres

Durant les années 80 et 90, en Europe, le gouvernement s'intéressait au chômage de longue durée comme cause principale de l'exclusion. En effet, une grande majorité de la population avait quitté le système de protection sociale de par leur statut de chômeur ou encore de jeunes n'ayant jamais été mis à l'emploi. En ce qui concerne les salariés, certains étaient considérés comme des marginaux, car ils sortaient des mailles du filet de la protection sociale et principalement ceux sous contrat à durée déterminée, partiel, intérim ou encore en stage. Le fait d'avoir un contrat à durée indéterminée n'excluait, donc, pas pour autant la possibilité de se retrouver en situation de précarité, car le travailleur n'est jamais à l'abri d'un licenciement.

A partir des années 2000, une autre cause d'exclusion a suscité une inquiétude auprès des politiques. En effet, le fait d'avoir un travail ne permettait plus d'éviter une éventuelle pauvreté matérielle et une détresse psychologique. Avec un constat clair du recul de la pauvreté chez les pensionnés et une croissance de la pauvreté chez les personnes actives. Les nouvelles méthodes de gestion d'entreprise et de « *management people* » qu'ont adopté les entreprises font partie des causes qui nous ont mené à ce constat. En effet, ces méthodes exigent de plus en plus d'implication du travailleur dans ses activités professionnelles. Un esprit de compétition peut également s'installer dans les têtes des travailleurs et de là peuvent découler du stress, des maladies psychologiques ou encore des accidents de travail.

Par ailleurs, la précarité selon Serge PAUGAM renvoie à deux sens différents, à savoir qu'elle se détermine à partir d'un niveau de protection sociale (chômage et pauvreté) et d'exigences de travail qualifiées de drastiques. Une réponse idéale à ces deux sens serait pour le premier une satisfaction au travail et pour le second sens, un emploi qui répondrait suffisamment à leurs besoins présents et à venir. Ces deux réponses sont qualifiées par Serge PAUGAM d'intégration assurée. Ces termes permettent donc d'établir une base pour analyser les inégalités au travers de trois types de déviation :

- « *L'intégration incertaine (satisfaction au travail et instabilité de l'emploi)* » ;
 - « *L'intégration laborieuse (insatisfaction au travail et stabilité de l'emploi)* » ;
 - « *L'intégration disqualifiante (insatisfaction au travail et instabilité de l'emploi)* »
- (PAUGAM, 2000, pp. 98-103).

Ces déviations, de par leurs particularités, à savoir qu'elles reprennent une certaine organisation du travail dans un environnement qu'est le marché de l'emploi, permettent d'analyser les conséquences sociales de la sphère d'intégration professionnelle. Lorsqu'on parle de participation organique, on fait également référence à ces conséquences sociales.

En effet, la participation organique permet d'avoir une place dans l'organisation et de se sentir utile au sein de cette dernière. Une rupture dans cette participation organique renverrait un sentiment d'inutilité et donc un sentiment d'exclusion. Deux fondements composent cette participation organique, le manquement de l'un pourrait mener à la précarité. Ces fondements sont :

- « la précarité de l'emploi traduit un affaiblissement de la protection du travailleur ;
- la précarité du travail exprime un déni de reconnaissance, une faille identitaire qui survient lorsque plus rien dans le monde du travail ne peut stimuler l'individu et lui fournir la preuve de son utilité, de sa valorisation par le regard de l'autre ou des autres. » (PAUGAM, 2000, p. 5)

Vu que nous savons ce qu'est un travailleur pauvre dans sa globalité, il est temps de se pencher sur la deuxième partie de la question de recherche qui est celle des injustices vécues par ces travailleurs lorsqu'ils sont au travail. Pour ce faire, nous allons nous pencher, dans le point suivant, sur les quatre modèles d'éthique exposé dans le livre de Matthieu DE NANTUEIL, « Rendre justice au travail ».

3. Rendre justice au travail – Les quatre modèles d'éthique

Matthieu DE NANTUEIL, professeur de sociologie à l'Université de Louvain, au sein de son livre « Rendre justice au travail », fait le constat d'une injustice pas seulement entre les pays du Nord et du Sud, mais également au sein même des pays du Nord. En effet, une injustice sociale et économique fait rage au sein des pays industrialisés. Le fait d'octroyer un travail plus juste à tout à chacun ou encore de redistribuer le revenu de façon égale ne pourrait être suffisant pour contrer ces inégalités. Pour cela, l'auteur insiste sur le fait que l'individu doit être considéré comme une entité à part entière, avec ses valeurs, ses expériences, etc.

À partir de là, il nous propose d'analyser quatre modèles et d'en ressortir les avantages et les inconvénients au travers d'une argumentation très large. Voici les quatre modèles d'éthique explicités dans l'ouvrage de Monsieur DE NANTEUIL :

- Éthique de la discussion ;
- Éthique du compromis ;
- Éthique du développement ;
- Éthique de la reconnaissance.

Ces modèles ont pour objectif de répondre à un conflit de valeur.

Afin d'analyser les points ci-dessus, l'auteur nous propose d'utiliser une méthodologie précise, à savoir de construire des critères permettant d'analyser les différentes éthiques précitées. L'idée est de ne plus, uniquement, subir une méthode pour rester dans les limites de la vie bonne, mais de voir plus loin, de se demander en quoi peut-on améliorer la méthode en fonction de ce que l'on peut observer des autres, mais aussi de soi.

Ces modèles ne vont pas permettre de répondre à tous les problèmes de la justice sociale, mais elles vont permettre de jeter un premier pavé dans la mare. Une meilleure analyse des attentes de justice des aménagements institutionnels et des mutations organisationnelles permettrait de compléter le travail de recherche de l'auteur. La vraisemblance de ces éthiques dépend du contexte dans lequel elles sont abordées. En effet, en fonction qu'il s'agisse d'une entreprise marchande ou non, ou encore que l'organisation soit de type participatif ou « taylorien », ces éthiques sont dépendantes des changements de la société. Il faut donc les analyser dans un contexte particulier impactant une justice sociale qui désigne, selon Matthieu DE NANTEUIL dans le « Dictionnaire critique de la RSE »³, « *un socle éthique de la politique moderne, en particulier lorsque celle-ci entend aborder des questions économiques et sociales* ». (POSTEL, SOBEL, & CHAVY, 2016, p. 272)

³ POSTEL, Nicolas, SOBEL, Richard, CHAVY, Frédéric, « *Dictionnaire critique de la RSE* », éd. Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2013, 500 pages

3.1. Éthique de la discussion

Par éthique de la discussion, l'auteur se base sur les propos développés par HABERMAS.

Ce dernier aborde le fait que chaque individu devrait pouvoir s'exprimer et argumenter publiquement. Dans ce sens, il serait judicieux de mettre en place des règles qui pourraient permettre publiquement un échange d'arguments pour une entente mutuelle et un travail juste. Mais pour y parvenir, il faudrait que des conditions soient réunies :

- « *une sincérité objective* », les individus, acteurs de la discussion doivent être convaincus de ce qu'ils avancent en respectant les normes qui régissent leurs actions ;
- « *une vérité propositionnelle* », qui fait donc référence à des faits expérimentalement observables ;
- « *une justice normative* », qui implique les acteurs concernés qui doivent argumenter leur choix et leurs décisions.

Il est intéressant de mettre en évidence le fait que pour que cette éthique aboutisse, il faut que les individus veuillent bien discuter, mais ce n'est pas toujours le cas. En effet, il existe plusieurs raisons qui font que l'on ne peut ou que l'on ne veut pas prendre la parole. Par exemple, le fait d'être très introverti et de se sentir mal à l'aise de parler en public, le fait de ne pas avoir le temps, avoir des difficultés à trouver des créneaux horaires qui permettent de rassembler tout le monde ou encore le fait d'avoir un comportement bizarre. Ces exemples peuvent être classés en impossibilités matérielles ou sociales. Un autre facteur qui peut empêcher la discussion est le rapport de force qui peut exister entre les parties. La hiérarchie doit permettre aux subordonnés de s'exprimer sans crainte.

Le résultat de cette éthique peut être mitigé, car la discussion ne semble pas permettre obligatoirement une modification du sujet qui prête à controverse.

3.2. Ethique du compromis

L'éthique du compromis a pour objectif de faire accepter qu'il existe diverses valeurs, différentes parfois les unes des autres, avec une légitimité propre. D'une certaine manière, encourager la morale qui doit précéder l'intérêt économique. Le compromis est donc possible à partir des critères suivants :

- « *L'intérêt commun* »
- « *le passage de l'arrangement au compromis* », qui nécessite des efforts des participants.
- « *la pluralité* », qui permet d'éviter une accumulation des grandeurs par une infime partie d'acteurs.

Une des critiques énoncées par WALZER est qu'il est indispensable d'aller au-delà de la pluralité des cités qui « *consiste à vouloir stabiliser la pluralité des ordres de grandeur au nom du bien commun* » pour au contraire installer une différenciation entre « *les deux sources d'injustice qui sont le monopole et la prédominance.* » Pour ce faire, il conseille de « *mettre l'accent sur des critères de distribution ou de valorisation nettement distincts d'une sphère à l'autre.* » (DE NANTEUIL, 2016, pp. 231-234)

Cette éthique, n'étant pas suffisante, doit être complétée par l'éthique du développement et de la reconnaissance.

3.3. Ethique du développement

L'éthique du développement fait référence, d'une part, à l'accomplissement de droits existants tels que le droit à l'information et d'une autre part, à la valorisation des théories de réalisations professionnelles tels que le bien-être ou encore l'accomplissement de soi, qui n'occupent pas suffisamment les codes du quotidien. Cette éthique est cruciale, car le travail est l'endroit où le déploiement des capacités relève de l'enjeu capital.

Un des problèmes de ce modèle est que « *certaines acteurs sociaux aimeraient soutenir des choix de vie rendus impossibles par l'organisation sociale* » (DE NANTEUIL, 2016, p. 256). En effet, la liberté de choix est liée à la capacité que l'individu a choisir ce qu'il veut faire ou non. Afin que cette éthique puisse être optimale, il faudrait que l'individu ait la possibilité d'agir suite aux choix qu'il fait. Au niveau de cette approche, on ne tient pas compte de la dépendance qu'une personne a envers le pouvoir ce qui crée des clivages entre ce modèle et le travail vu qu'au travail il y a régulièrement présence d'une hiérarchie qui possède plus de pouvoir.

Ce modèle a pour but de donner plus de choix, durant son travail, au sujet. Ce qui lui permettrait de se développer, mais il ne faut pas oublier que cet individu peut aussi se développer de manière personnelle sans être en lien avec le travail et sous d'autres formes que le développement de ses capacités.

3.4. Éthique de la reconnaissance

Par éthique de la reconnaissance, l'auteur entend par là, le fait de reconnaître l'individu dans son ensemble, en mettant en avant sa participation et son rôle dans l'ensemble sociale que constitue une entreprise ou encore une organisation. L'individu ne peut être considéré comme un engrenage d'un tout qui le surpasse.

Après avoir mis en avant le développement, la reconnaissance viendra donc permettre à chaque travailleur d'être apprécié à sa juste valeur. La reconnaissance se situe au centre des problématiques professionnelles. Une lacune dans cette éthique constituera donc une origine de souffrance au travail.

Cette éthique a été critiquée par plusieurs sociologues tels que C. DEJOURS et J. BUTLER. Effectivement, selon DEJOURS, il ne suffit pas de se limiter à la singularité de chaque individu. Mais, par contre, il est important de prendre ce sujet dans sa globalité, c'est-à-dire de prendre en compte le fait qu'il soit une personne à part entière et que cette personne est aussi construite en fonction de l'activité qu'elle fait.

En outre, BUTLER estime que le pouvoir joue un rôle sur la reconnaissance des acteurs. En effet, plus le pouvoir prend un rôle décisionnaire, plus on créera des injustices au travail, c'est la raison pour laquelle « *Le problème n'est pas d'inclure davantage de gens dans les normes existantes, mais de produire des conditions plus égalitaires de reconnaissabilité.* » (DE NANTEUIL, 2016, p. 298)

En conclusion, les quatre modèles d'éthique analysés au sein du livre de Monsieur DE NANTEUIL sont complémentaires. Ils sont chacun différents, mais ne peuvent en aucun cas être pris isolément. Ensemble, ils permettent de se détacher du pouvoir et de permettre à l'individu d'évoluer au sein de la sphère professionnelle en étant lui-même.

Suite à cette section, il nous semble plus qu'intéressant de se pencher sur le point de vue des autres sociologues afin de se faire une idée plus globale et diversifiée sur les travailleurs pauvres au sein de la littérature.

4. Le travailleur pauvre dans la littérature – Point de vue des sociologues

L'histoire nous apprend, selon Serge PAUGAM, que les sociologues se sont toujours plus intéressés à l'emploi qu'au travail. De manière générale, les recherches sont plus souvent tournées vers l'emploi, c'est-à-dire vers les activités qui sont réalisées par les travailleurs alors que le travail a, aussi, toute son importance, mais est bien souvent oublié. En effet, le travail est une notion à ne pas mettre de côté, car cette notion renferme toutes les conditions dans lesquelles on réalise ses tâches.

Durant les années 1960 et 1970, des enquêtes ont été réalisées pour étudier les attitudes des salariés au sein de leur travail, leur implication dans l'entreprise, leur protection via les syndicats, les liens entre la vie professionnelle et privée et enfin, les effets sociaux et politiques de l'intégration sociologique. Suite à cela, les sociologues du travail sont devenus d'une certaine manière les sociologues du chômage. Les travaux de Dominique SCHNAPPER sur l'analyse des expériences vécues au chômage ont démontré que le travail représentait une part importante de l'intégration sociale et de la socialisation. Or, l'évolution du marché de l'emploi de par l'évolution constante de l'économie a eu des conséquences au sein de l'intégration sociale et l'implication du salarié dans le monde du travail. Un travail semble donc nécessaire afin de revenir sur les origines de l'intégration sociale au travers des théories mises en place par les fondateurs de la sociologie et terminer par ceux élaborés par les sociologues du travail. John GOLDTHORPE et David LOCKWOOD avançaient au travers des enquêtes de 1960 dans leur livre sur « l'ouvrier de l'abondance », l'intégration se base sur une activité professionnelle qui répond au besoin de sécurité matérielle et financière, d'identité, de combler son temps et son espace et d'avoir une vie sociale. Dans les travaux de DURKHEIM, on retrouve souvent l'organisation professionnelle comme à l'initiative du processus de socialisation. Il disait d'ailleurs à ce sujet : *« Voilà pourquoi quand les individus qui se trouvent avoir des intérêts communs s'associent, ce n'est pas seulement pour protéger ses intérêts, pour en assurer le développement contre les associations rivales, c'est aussi pour s'associer, pour le plaisir de ne plus faire qu'un avec plusieurs, de ne plus se sentir perdu au milieu d'adversaire, pour le plaisir de communier, c'est-à-dire en définitif, pour pouvoir mener ensemble une même vie morale. La morale professionnelle sera d'autant plus développée et d'un fonctionnement d'autant plus avancé que les groupes professionnels eux-mêmes auront plus de consistance et une meilleure organisation. »* (PAUGAM, 2000, p. 3). La division du travail ne serait donc pas, selon DURKHEIM, un obstacle à la solidarité, mais un moyen de permettre aux travailleurs de coopérer entre eux et donc d'augmenter le sentiment de complémentarité.

La précarité des salariés serait donc liée à leurs rapports à l'emploi. Dans les métamorphoses de la question sociale de Robert CASTEL, la précarité est abordée d'un point de vue de l'insécurité économique et sociale et non liée à la forme de travail, au salaire, aux efforts fournis ou encore aux relations sociales au sein de l'entreprise. Ce point de vue semble donc s'éloigner des travaux de DURKHEIM et des sociologues du travail des années 1960 où l'intégration occupait une position dominante. Selon Serge PAUGAM et les travaux de DURKHEIM, la précarité professionnelle devrait donc être étudiée selon le rapport au travail et le rapport à l'emploi puisque qu'ils sont différents dans la sphère d'intégration professionnelle mais tout aussi prépondérant l'un comme l'autre. Le rapport au travail fait référence à « *la logique productive de la société industrielle en faisant de chaque individu un producteur potentiel qui acquiert son identité et le sentiment d'être utile par le principe de complémentarité des fonctions. Le rapport à l'emploi s'inscrit dans la logique protectrice de l'État-providence qui assure des droits sociaux aux citoyens en fonction de leur contribution à l'activité productive, mais aussi en fonction du principe de citoyenneté.* » (PAUGAM, 2000, p. 17).

Maintenant que nous avons découvert ce qu'est un travailleur pauvre à travers l'opinion de plusieurs sociologues, il nous semble opportun de nous attarder sur le point de vue de deux sociologues en particulier qui sont Serge PAUGAM, dans un premier temps, et Matthieu DE NANTEUIL, dans un deuxième temps.

5. Le travailleur pauvre - Point de vue de Serge PAUGAM

Il existe encore des personnes qui pensent que si un travailleur est pauvre, c'est de sa faute. En effet, au sein du livre « Le salarié de la précarité » de Serge PAUGAM qui repose sur une enquête quantitative et qualitative, nous pouvons lire, qu'à la question « *Pourquoi dans ce pays des gens vivent dans le besoin ?* » (PAUGAM, 2000, p. 327), l'échantillon répond de deux façons bien distinctes. La première réponse est plutôt intrinsèque, c'est-à-dire, qu'on estime que les personnes qui sont dans le besoin, le sont par paresse, c'est de leur faute ! Et la seconde, est plus extrinsèque : si des personnes vivent dans le besoin, c'est parce qu'il existe beaucoup d'injustice sociale sur lesquelles ils n'ont pas de prise. En fonction de la manière de répondre à cette question, on aura un regard différent sur les travailleurs pauvres. En effet, si on accepte le fait qu'un salarié soit pauvre à cause de sa fainéantise, il y a de forte chance que ce salarié ne veuille pas faire partie de la catégorie des pauvres alors que si on estime que sa situation est due à une injustice dans notre société, on sera plus compréhensif envers ce travailleur et cela enclenchera plus de compassion. Fort heureusement, lors d'un sondage réalisé il y a déjà

plusieurs dizaines d'années, il a été mis en évidence que 97% des personnes interrogées estimaient que les salariés qui étaient pauvres l'étaient par injustice.

Afin d'être plus objectif et suite à son enquête, Serge PAUGAM a voulu mettre en évidence qu'il existe une distinction entre le rapport au travail et le rapport à l'emploi. En fonction de celle-ci, il parvient à définir le travailleur précaire comme suit :

- « *Le salarié est précaire lorsque son travail lui semble sans intérêt, mal rétribué et faiblement reconnu dans l'entreprise. [...] On peut parler alors d'une précarité du travail.* » (PAUGAM, 2000, p. 356)
- « *Mais le salarié est également précaire lorsque son emploi est incertain et qu'il ne peut prévoir son avenir professionnel. [...] On peut parler, dans ce cas, d'une précarité de l'emploi.* » (PAUGAM, 2000, p. 356)

Nous venons de mettre en avant le point de vue de Serge PAUGAM sur le sujet, c'est pourquoi le point suivant s'attardera au point de vue de Matthieu DE NANTEUIL.

6. Le travailleur pauvre – Point de vue de Matthieu DE NANTEUIL

Le point de vue de Monsieur DE NANTEUIL sur le sujet des travailleurs pauvres n'étant pas clairement explicité, nous nous sommes basés sur l'analyse qu'il a faite des quatre modèles de justices qu'il présente au sein de son livre afin d'en déduire ce qu'est un travailleur pauvre.

Après avoir analysé le livre de Matthieu DE NANTEUIL, nous nous sommes interrogés sur l'origine, voire la cause qui mène un travailleur à une situation de précarité. Comme le dit clairement l'auteur, les éthiques de la discussion, du compromis, du développement et de la reconnaissance sont liées les unes aux autres et se complètent également. En effet, les souffrances qui mènent à la précarité se situent dans chacune des éthiques. D'une certaine manière, le travailleur pauvre ne parvient pas à s'exprimer, de par le fait qu'il n'est pas reconnu ou du moins ne se sent pas reconnu à sa juste valeur. La société, de par ses changements perpétuels, ne lui permet pas de s'épanouir au travail et de prendre le temps de développer ses capacités et donc de prouver ce dont il est capable. Lorsque l'on aborde l'éthique de la reconnaissance, ont fait référence également à la reconnaissance pécuniaire, par le salaire le travailleur est d'une certaine façon récompenser et donc valoriser dans son travail. Cependant, la société actuelle et le régime salarial ne sont pas forcément justes et octroyés au mérite.

L'accumulation de ces manquements aux éthiques avancés de NANTEUIL ne constitue pas une cause à elle seule de précarité du travailleur, mais elles permettent de commencer un travail de réflexion sur des sujets qui nous dépassent parfois ou auxquels on ne pense pas, résumant souvent l'origine de la précarité à un problème financier.

Suite à l'écriture des deux points précédents, nous avons estimé qu'il était plus que judicieux de nous attarder sur une comparaison des théories de Serge PAUGAM et Matthieu DE NANTEUIL. Ce qui sera le thème du point suivant.

7. Comparaison des théories de Serge PAUGAM et Matthieu DE NANTEUIL

Il nous paraissait primordial de terminer notre travail par ce point. En effet, il a pour objectif de rassembler et de comparer les éléments qui ont été énoncés au sein des points précédents ainsi que les principes découverts lors de notre lecture.

Tout d'abord, il nous semble important de souligner le fait que Messieurs DE NANTUEIL et PAUGAM parlent tous les deux de la place qu'a le travail dans notre vie de travailleur et ce, même si leurs livres ont été rédigés dans des optiques différentes. En ce qui concerne le bouquin de Serge PAUGAM, il est basé sur l'analyse d'une enquête faite sur le thème de la « nouvelle pauvreté » qui a fait débat au milieu des années 1980. Par « nouvelle pauvreté », nous devons comprendre que cela inclut les travailleurs qui ne parviennent pas à sortir de la pauvreté alors qu'il ne devrait pas être dans cette situation. Par contre, Matthieu DE NANTEUIL, a voulu redonner sa juste valeur au travail en lui rendant justice. Pour ce faire, il a pris le temps d'exposer quatre modèles d'éthique appuyés par le point de vue de divers penseurs, sociologues.

Ce qui est intéressant, c'est que, malgré des optiques de base différentes, nous pouvons retrouver beaucoup d'éléments similaires ou qui se complètent.

Un premier élément qui peut être mis en évidence est que selon PAUGAM, il existe, depuis 1987, une plus grande autonomie dans le travail. Mais que cette autonomie est dépendante des capacités du travailleur. C'est à ce niveau que nous pouvons faire un lien avec Matthieu DE NANTUEIL et son éthique du développement aussi appelée « éthique des capacités ». Effectivement, lorsque l'on permet une certaine autonomie au travailleur, indirectement, on lui fait confiance, ce qui le valorise aussi. C'est à lui, de prendre des initiatives telles que de communiquer avec ses supérieurs s'il pense qu'il n'a pas toutes les informations en main pour effectuer sa tâche ou encore gérer son quotidien en n'oubliant pas les objectifs fixés.

Un deuxième point qui lie PAUGAM à DE NANTUEIL, est qu'il existe, dans le monde du travail, une plus forte contrainte au niveau du temps et de la qualité. Serge PAUGAM l'explique par l'évolution des NFOT. Les entreprises accélèrent les rythmes de travail afin de pouvoir s'aligner aux concourants. Par ailleurs, cet accroissement de rythme et de qualité va à l'encontre de l'éthique de la reconnaissance que l'on peut retrouver dans le livre de Matthieu DE NANTUEIL. En effet, comme le souligne PAUGAM, le fait que le rythme et la qualité augmentent, cela implique une plus grande rigidité de la part du patron, on fait plus attention à la production qu'au travailleur. A ce niveau-là, le travailleur n'est pas écouté, on ne le connaît pas et n'est donc pas apprécié à sa juste valeur.

Pour revenir sur le sujet de notre « *paper* », Serge PAUGAM explique que : « *La crise économique dans les années 1970-1980 a entraîné ensuite une diversification des situations par rapport à l'emploi. On a constaté un double phénomène : le chômage de longue durée – appelé par certains le chômage d'exclusion – et la précarité de croissante de la relation de travail qui pèse en particulier sur les jeunes.* » (PAUGAM, 2000, p. 63). Cette situation implique qu'il est difficile pour des personnes ayant des contrats précaires (CDD – Intérim – Remplacement – ...) à ne pas ressentir d'injustice. Par exemple, au niveau de l'éthique de la discussion, ces travailleurs ne sont pas écoutés, car leurs avis de travailleurs temporaires ne sont pas jugés utiles. Sur la même lignée, ces travailleurs ne sont pas reconnus pour leur juste valeur et bien souvent sous-exploités du point de vue de leurs capacités. On leur donne un travail peu gratifiant qui est en dessous de leur compétence. Nous comprenons, donc, que l'éthique du développement et de la reconnaissance ne peuvent être assouvie.

Dans le cadre de l'intégration professionnelle, une réponse aux différentes formes contemporaines de celle-ci serait l'intégration assurée énoncée par Serge PAUGAM et reprise au deuxième point du présent travail. En effet, elle analyse en situation une attache solide entre l'intégration professionnelle et l'intégration sociale. Cependant, l'intégration assurée comporte des limites dont l'adaptation du système sociale à une économie en perpétuelle évolution au sein de laquelle les marchés et les emplois évoluent de façon incertaine. Une bonne manière de contourner cette limite serait d'analyser les marchés de l'emploi des pays voisins et de relever leurs difficultés afin d'éviter les mêmes erreurs. Serge PAUGAM a réalisé une étude qui lui a permis de constater que plus le travailleur ressent une insécurité au sein de son emploi, plus le manque de réalisation dans le travail se fait sentir. On parle d'un certain « *homo faber* » c'est-à-dire le fait de pouvoir prendre des initiatives en utilisant ses compétences, en se sentant utile, en ayant un rôle au sein de l'organisation. Dans le sens de l'« *homo oeconomicus* », on parle

plus d'une satisfaction salariale, d'une appartenance et une implication à l'entreprise par le sentiment de fierté. Enfin, en soulevant l'« *homo sociologicus* », on relève des relations sociales au travail et à la reconnaissance du travailleur dans ses activités.

Si on reprend la définition du travailleur précaire de Serge PAUGAM citée au point 5, nous comprenons qu'un travailleur est dit précaire lorsque qu'il remplit une des deux, ou les deux conditions suivantes :

- Avoir un travail qui lui semble sans intérêt et pour lequel il n'a aucune reconnaissance.
- Avoir un travail incertain et qui peut être mal rétribué.

Ce qui correspond en somme à la définition de l'intégration disqualifiante, c'est-à-dire une insatisfaction au travail et une instabilité de l'emploi.

Par contre, dans son bouquin, Matthieu DE NANTEUIL, ne parle pas clairement des travailleurs pauvres, mais de quatre types d'injustices vécues par les travailleurs.

Malgré le fait que l'on peut trouver des raisons qui peuvent expliquer la précarité dans chacune des éthiques, nous aurions tendance à dire qu'elle est bien plus présente au sein de l'éthique du développement et de l'éthique de la reconnaissance. Ces derniers nous font clairement penser à l'intégration disqualifiante. En effet, l'éthique du développement ne peut pas se réaliser à partir du moment où l'avenir professionnel est incertain, et donc, que le travailleur ne sait pas de quoi demain sera fait. De plus, l'éthique de la reconnaissance ne peut pas être reconnue si la personne ne comprend pas pourquoi elle est présente à ce poste et pourquoi elle fait ce travail. Elle a besoin de ressentir que son travail importe, qu'elle joue un rôle important au bon développement et/ou fonctionnement de l'entreprise.

Conclusion

Ce travail nous a permis de nous ouvrir l'esprit sur les raisons qui font qu'un travailleur peut être considéré comme étant pauvre.

Outre le point de vue financier qui nous vient à l'esprit en premier lieu lorsqu'on se pose la question de savoir pourquoi un travailleur est pauvre ? Nous avons réalisé au fil de nos lectures qu'il existe bien d'autres facettes qui sont toutes aussi importantes les unes que les autres. Tel que le rapport au travail et le rapport à l'emploi qui sont cités chez PAUGAM. De plus, nous avons découvert dans le livre de DE NANTEUIL qu'il existe plusieurs raisons de ressentir des injustices au travail qui comme pour PAUGAM peuvent être d'ordre financier, mais ce n'est pas la seule et unique raison. En effet, ces injustices peuvent être liées à différents concepts qui sont la discussion, le compromis, le développement et la reconnaissance.

Lors de la réalisation de ce *paper*, nous avons tenté de répondre à la question de recherche suivante :

« Comment rendre compte de la condition des travailleurs pauvres, notamment du point de vue de leur vécu au travail et des formes d'injustice qu'ils connaissent ? »

Pour répondre à cette question, nous estimons que la sociologie est essentielle et complémentaire à la socio-politique afin de tenter de trouver des réponses à la précarité des travailleurs.

Effectivement, les sociologues abordent des sujets qui nous dépassent et auxquels on ne pense pas forcément. Les sociologues avancent des pistes de réflexion sans pour autant jurer que c'est la vérité absolue. Le débat reste toujours ouvert et peut se compléter par d'autres points de vue.

De ce fait, il est difficile d'affirmer que nous avons balayé toute la littérature en ce qui concerne notre sujet de recherche qui est le travailleur pauvre. Mais nous avons tenté de cibler au mieux nos recherches.

Suite à cette réflexion, nous avons essayé de mettre en évidence la réalité actuelle en ce qui concerne les travailleurs pauvres. En effet, nous vivons dans un monde où les contrats précaires prolifèrent et où la certitude du lendemain n'existe presque plus.

La promulgation de la flexibilité au travail avec les « flexi-jobs⁴ » et autres a engendré une nette augmentation des contrats à durée déterminée, des contrats à temps partiel, des intérim, etc. Travailler en étant lié à ce type de contrat nous mène à la précarité car il est impossible de prévoir de quoi demain sera fait et donc difficile d'investir sur du long terme. Ces types de contrats créent une évidente précarité pécuniaire car ils permettent de gagner moins sur une période d'un an. Mais ils créent aussi une précarité au logement car on n'ose pas louer un logement décent à un loyer plus élevé de peur de ne pouvoir l'assumer une fois le contrat arrivé à échéance. De plus, les prêts pour espérer acheter un bien ne seront pas acceptés car il n'y a pas d'assurance de rentrée d'argent de manière régulière car entre chaque contrat des périodes de chômage non volontaires s'intercalent. Il est essentiel d'agir avant que la situation n'empire. Cette aggravation, nous pouvons déjà l'imaginer car elle pointe son nez à l'horizon à cause des réformes drastiques qui ont été prises par le gouvernement Michel.

De ce fait, il est important de trouver, de proposer des solutions qui permettraient d'être plus à l'écoute des besoins des travailleurs. Il est vrai que notre système actuel, créé il y a déjà plusieurs décennies et qui répondait à des besoins différents (période de reconstruction après-guerre, trente glorieuses,...) ne parvient plus à jouer son rôle principale qui est d'être un premier rempart protecteur pour les personnes se trouvant en difficulté.

C'est pour toutes ces raisons qu'il serait intéressant de se pencher sur l'instauration d'un revenu universel qui permettrait peut-être d'aider les travailleurs pauvres à quitter leur situation de précarité. Ce qui sera le débat du deuxième paper.

⁴ Flexi-jobs : « Un travailleur qui a fourni un nombre suffisant de prestations chez un autre employeur peut être occupé dans le cadre d'un flexi-job. Le flexi-job n'est pas passible du calcul de cotisations de sécurité sociale ordinaires mais uniquement d'une cotisation patronale spéciale de 25%.

Comme autre mesure, le nombre d'heures supplémentaires non-récupérées qu'un travailleur peut prester par an a été étendu à 300. Pour un employeur avec un système de caisse enregistreuse (SCE), le nombre monte jusqu'à 360. Ces heures sont exemptées du calcul de cotisations de sécurité sociale. » (SocialSecurity, 2015, p. 1)

Bibliographie

- DE NANTEUIL, M. (2016). *Rendre justice au travail*. Paris, France: Presses Universitaire de France.
- Job in tree. (2017). *Dictionnaire*. Consulté le Novembre 20, 2017, sur Job in tree: <http://www.jobintree.com/dictionnaire/definition-travailleur-pauvre-1231.html>
- Larousse. (2017). *Pauvre*. Consulté le octobre 28, 2017, sur Dictionnaire de français Larousse: <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/pauvre>
- Larousse. (2017). *Travailleur, travailleuse*. Consulté le octobre 28, 2017, sur Dictionnaire de français Larousse: <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/travailleur>
- Observatoire des inégalités. (2011, Janvier). *Dossier spécial : les travailleurs pauvres*. Consulté le Novembre 20, 2017, sur Observatoire des inégalités: <https://www.inegalites.fr/Dossier-special-les-travailleurs-pauvres>
- PAUGAM, S. (2000). *Le salarié de la précarité*. Paris, France: Presse Universitaire de France.
- POSTEL, N., SOBEL, R., & CHAVY, F. (2016). *Dictionnaire critique de la RSE*. Villeneuve-d'Ascq , France: Presse Universitaire du Septentrion.
- Production ISKRA. (2006). L'histoire du salariat, partie 2. Récupéré sur <http://www.dailymotion.com/video/xu26a>
- Social Security, (2015, Avril). *Travailleurs flexi-job et heures supplémentaires horeca*. Consulté le Novembre 22, 2017, sur Sécurité sociale / Entreprise: https://www.socialsecurity.be/employer/instructions/dmfa/fr/2015-4/instructions/socialsecuritycontributions/calculationbase/flexi_and_overtime_horeca.html
- SELIMANOVSKI, C. (2008). *La frontière de la pauvreté*. Rennes: Presse Universitaire de Rennes.
- YEROCHEWSKI, C. (2014). *Quand travailler enferme dans la pauvreté et la précarité : Travailleuses et travailleurs pauvres au Québec et dans le monde*. Québec, Canada: Presse de l'Université du Québec.

“ Est-il concrètement envisageable de mettre en place un système de revenu universel en Belgique ?”



Figure 2 - Frédéric DELIGNE

Structure - PAPER 2

PAPER 2 : “ Est-il concrètement envisageable de mettre en place un système de revenu universel en Belgique ?”	Erreur ! Signet non défini.
Structure - PAPER 2	Erreur ! Signet non défini.
Introduction	Erreur ! Signet non défini.
1. Concepts-clés et mesure de la pauvreté en Belgique	Erreur ! Signet non défini.
1.1. Seuil de pauvreté	Erreur ! Signet non défini.
1.2. Revenu minimum	Erreur ! Signet non défini.
1.3. Salaire minimum	Erreur ! Signet non défini.
1.4. Revenu universel	Erreur ! Signet non défini.
2. Le revenu universel, pour ou contre ?	Erreur ! Signet non défini.
2.1. La liberté	Erreur ! Signet non défini.
2.2. La simplification d’un système complexe.....	Erreur ! Signet non défini.
3. Le revenu universel et les travailleurs pauvres	Erreur ! Signet non défini.
Conclusion.....	Erreur ! Signet non défini.
Bibliographie	Erreur ! Signet non défini.

Introduction

Durant la dernière campagne présidentielle française, nous avons régulièrement pu entendre parler du « revenu universel » (ou R.U.) comme étant la panacée qui permettrait de limiter la propagation du phénomène des travailleurs pauvres. Ce débat français a eu des échos en Belgique. Plusieurs émissions télévisées belges l'ont, en effet, abordé et une capsule lancée par la RTBF, intitulée « Les Nouveaux Pauvres » (RTBF, 2016), a d'ailleurs, beaucoup fait parler d'elle. On ne peut pas nier le fait que même si nous travaillons, il est devenu de plus en plus difficile de s'en sortir financièrement parlant et d'atteindre un équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses. Pour certains, nous survivons plus que nous vivons.

Par ailleurs, sur le site du service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, nous pouvons découvrir que la Belgique comptait, en 2015, 4,5% de personnes dites actives qui vivent sous le seuil de pauvreté. Ce chiffre n'est pas négligeable sachant qu'il est biaisé par le fait que de plus en plus de personnes se tournent vers les services d'aide tel que les CPAS pour demander un revenu d'intégration complémentaire.

C'est pourquoi, la question de recherche de ce « *paper* » est la suivante :

« Est-il concrètement envisageable de mettre en place un système de revenu universel afin de contrer le phénomène des travailleurs pauvres ? ».

Dans le but d'éviter toute confusion sur le sujet et d'éclairer le lecteur sur la thématique abordée, nous nous attèlerons à mettre au clair les différents concepts composant cette question de recherche. Dans un premier temps nous allons mettre en exergue ce que l'on entend par seuil de pauvreté, revenu minimum, salaire minimum, revenu universel et travailleur pauvre.

Ensuite, nous tenterons de mettre en lumière les arguments favorables à l'instauration d'une allocation universelle et nous aborderons le point de vue des militants à l'encontre d'un revenu pour tous sans condition.

Dans un troisième temps, nous confronterons les éléments et concepts théoriques développés avec les arguments idéologiques avancés par divers acteurs. De manière plus concrète, nous allons essayer de répondre à la question suivante : « De quelle manière le revenu universel peut aider les travailleurs pauvres à ne plus l'être ? »

1. Concepts-clés et mesure de la pauvreté en Belgique

Que l'on parle de revenu minimum ou de salaire minimum ou encore de revenu universel nous comprenons instinctivement que ce sont des outils qui permettent de combattre la pauvreté. Il est, donc, intéressant de comprendre dans quelle mesure et à quel niveau ces concepts référents afin d'éradiquer cette pauvreté pourtant bien présente.

Pour ce faire, nous allons, tout d'abord, nous atteler à définir le seuil de pauvreté car cela permettra de cibler l'élément sur lequel toutes autres définitions s'appuieront. Ensuite, nous définirons les éléments suivants : le revenu minimum, le salaire minimum, le revenu universel. Pour finir, nous nous attarderons sur la définition du travailleur pauvre afin de comprendre dans quelle mesure les éléments précédents interviennent pour l'aider.

1.1. Seuil de pauvreté

Il existe différentes façons de calculer la pauvreté. Pour être le plus rigoureux possible, nous avons décidé de nous baser sur la manière de calculer la pauvreté que nous pouvons trouver sur le site du Service Public Fédéral Economie (SPF Economie). Afin de réaliser des statistiques au niveau national, il est primordial pour le SPF Economie d'énoncer clairement la manière dont il va mesurer la pauvreté en Belgique. Selon le SPF, « *Le seuil de pauvreté équivaut à 60 % de la médiane du revenu disponible, à l'échelle individuelle.* » (Service Public Fédéral Economie, 2013). Autrement dit, de manière plus concrète, « *pour SILC 2016, cela correspond au calcul suivant : 60 % de 22.295 euros [montant correspondant au revenu médian] par an équivaut pour une personne isolée à un seuil de 13.377 euros par an, soit **1.115 euros par mois.*** » (Service Public Fédéral Economie, 2013). Le SILC étant une enquête sur le revenu et les conditions de vie qui permet de mettre en évidence la pauvreté ainsi que l'exclusion sociale, et ce, au niveau belge et européen. Il est important de mettre en évidence le fait que le seuil de pauvreté des ménages ne se calcule pas de manière simple en faisant une simple multiplication par le nombre de personnes qui composent le ménage. En général, lorsqu'un ménage est composé de deux ou plus de personnes, les charges et les dépenses sont partagées. De ce fait, un adulte supplémentaire se verra appliquer un facteur de 0,5 et un enfant de moins de 14 ans aura un facteur de 0,3 dans le calcul du seuil de pauvreté.

Donc, prenons par exemple une famille de 2 adultes et 2 enfants. Afin de calculer le seuil de pauvreté, il suffit de multiplier le seuil de pauvreté pour une personne isolée qui est de 13.377 euros par le facteur 2,1 que l'on obtient en additionnant le facteur qui correspond à chaque personne qui compose le ménage (chef de famille = facteur 1 ; un adulte en plus = facteur 0,5 ; et 2 enfants = 2 X le facteur 0,3).

À partir du moment où nous nous trouvons en dessous du seuil de pauvreté, nous pouvons considérer que la personne fait partie de la catégorie de la population dite pauvre.

1.2. Revenu minimum

Le 31 juillet 2002 a été publié au Moniteur belge la loi en lien avec le droit à l'intégration sociale. Cette loi, qui vient remplacer l'ancien minimex, a pour but de définir dans quelle mesure une personne a le droit de bénéficier ou non au revenu d'intégration sociale. *« Toute personne a droit à l'intégration sociale. Ce droit peut, dans les conditions fixées par la présente loi, prendre la forme d'un emploi et/ou d'un revenu d'intégration sociale, assortis ou non d'un projet individualisé d'intégration sociale. Les centres publics d'aide sociale ont pour mission d'assurer ce droit. »* (Service Public Fédéral Justice, 2002)

Au sein de cette loi, nous pouvons lire que ce sont les centres publics d'aide sociale, c'est-à-dire les CPAS, qui ont le devoir de vérifier si les personnes en difficultés ont le droit ou non de bénéficier de ce revenu. Avant d'octroyer le revenu d'intégration sociale, les CPAS, mènent une enquête sur la situation financière du demandeur. C'est seulement suite à cette enquête qui s'appuie sur plusieurs critères prédéfinis qu'ils décideront ou non de l'octroyer. (Service Public Fédéral Belge, 2017)

Lors de la dernière mise à jour du 31 août 2017, le revenu d'intégration s'élevait à 892,70 euros net par mois pour une personne isolée. Soit 222,30 euros de moins que le seuil de pauvreté pour une personne se trouvant dans les mêmes conditions c'est-à-dire isolée. Comme expliqué précédemment, cette aide a pour but de limiter la pauvreté mais, lorsque l'on constate l'énorme écart qui existe entre cette aide et le seuil de pauvreté il est légitime de se demander dans quelle mesure d'éviter de sombrer dans la pauvreté puisque par définition, les personnes ne percevant que ce revenu sont considérées comme étant pauvres de fait.

1.3. Salaire minimum

Bien souvent, il existe une confusion entre le revenu minimum et le salaire minimum. Lorsque le premier est versé de fait si nous rentrons dans certaines conditions et ce sans obligation de travail. Le deuxième, lui, est versé suite à un travail fourni.

Le salaire minimum garanti est un salaire qui est calculé selon des critères bien précis tels que la fonction ou encore le niveau de qualification nécessaire pour accomplir un travail. Contrairement à d'autres pays européens, la Belgique ne détermine pas ce revenu au sein de la loi mais, il est fixé par des conventions collectives de travail (CCT) par l'intermédiaire des commissions paritaires (CP). (SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, ND).

Par cette explication, nous comprenons qu'un salaire mensuel garanti correspond à une rémunération minimum versé suite à un travail fourni et qui est soumis à des critères bien spécifiques. Ces deux éléments démontrent bien la différence qui existe entre le salaire minimum garanti et le revenu minimum.

Le salaire minimum s'élève, en Belgique, à 1562,59 euros brut par mois, ce qui équivaut à environ 1403,42 euros net par mois pour une personne isolée (FGTB, 2017). Si nous comparons cette somme au seuil de pauvreté défini *supra* (1115€/mois), nous pouvons constater que le salaire minimum est nettement supérieure de 288,42 euros par rapport à celui du seuil.

Suite à cette constatation, il est intéressant de se demander pourquoi, si le salaire minimum garanti est supérieur au seuil de pauvreté, il existe 4,7% (Service Public Fédéral Economie, 2017) de travailleurs qui vivent dans la pauvreté ?

Cette question, sur laquelle nous reviendrons ultérieurement, nous mène directement aux sous-points suivant, qui sont ceux du revenu universel et des travailleurs pauvres. Effectivement, même si le but premier de fixer un salaire minimum garanti est de limiter la pauvreté, nous avons pu constater qu'il ne parvenait pas à l'éradiquer d'où la légitimité du revenu universel.

Travailleurs pauvres

Ce concept est à l'origine de controverses car il existe une série de définitions différentes qui ont pour but d'expliquer ce qu'est un travailleur pauvre. Cependant, afin de pouvoir quantifier le taux de travailleurs pauvres en Belgique, le SPF Economie a défini la manière de calculer le seuil de pauvreté (cf. *supra*). De plus, la Belgique a décidé de respecter la définition de l'INSEE concernant la manière de considérer qu'une personne fait partie de la catégorie des travailleurs.

Nous avons décidé de reprendre la définition que nous avons trouvée sur le site de Solidaris :

« - Avoir été actif au moins pendant 6 mois au cours des 12 derniers mois (actif, c'est soit salarié / indépendant ou demandeur d'emploi), donc pas en congé de maladie, de maternité, d'incapacité de travail, etc. durant plus de 6 mois,

- Avoir exercé effectivement une activité professionnelle au moins durant une période équivalente à 1 mois (que ce soit en alternance ou non avec des situations sans activités) durant les 12 derniers mois. » (SOLIDARIS Mutualité, 2016)

En outre, il nous semble important de signaler que la définition de ce concept est changeante et parfois contradictoire, ce qui peut nous mener à la minimisation de ce phénomène de pauvreté qui touchent de plus en plus de travailleurs.

D'ailleurs Sophie PONTHEUX, explique au sein de son article « Les travailleurs pauvres : identification d'une catégorie » que : « *sa mise en œuvre [la mise en œuvre du travailleur pauvre] comme catégorie statistique ne va pas de soi, en particulier parce qu'elle demande une définition spécifique pour identifier les travailleurs. En outre, comme travailler est une situation individuelle tandis que la pauvreté s'apprécie sur la base de variables mesurées au niveau du ménage, la catégorie se trouve définie à l'intersection de deux unités statistiques, l'individu et le ménage.* » (PONTHEUX, 2004)

Mais nous pouvons tout de même dans la littérature, lire que le phénomène du travailleur pauvre évolue dans le même sens que les changements observés sur le marché du travail et des transformations des Etats-providence, et donc de la manière d'organiser une redistribution de la richesse par les transferts sociaux (YEROCHESKI, 2014)

Une autre définition peut-être plus facile à comprendre est qu'un travailleur pauvre est un travailleur qui, malgré le fait qu'il ait un emploi la majorité de l'année, reste dans la précarité parce qu'il perçoit des revenus trop bas et/ou possède un travail précaire c'est-à-dire sans certitude du maintien de l'emploi dans l'avenir. (Vivre ensemble - Education, 2013)

1.4. Revenu universel

Dans ce point, nous allons nous pencher sur le concept du revenu universel. Par ailleurs, il existe plusieurs manières de nommer ce concept : « revenu de base », « allocation universelle », « revenu citoyen », etc. Mais au sein de ce travail, nous allons essentiellement utiliser les termes de « revenu universel » ce qui n'empêche pas d'utiliser de temps à autre des synonymes afin d'éviter la redondance.

Yannick VANDERBORGHT et Philippe VAN PARIJS dans leur ouvrage consacré à l'allocation universelle définissent le revenu universel comme étant « *un revenu versé par une communauté politique à tous ses membres, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie.* (VANDERBORGHT & VAN PARIJS, 2005) »

Les auteurs HARRIBEY Jean-Marie et MARTY Christiane dans leur livre intitulé faut-il un revenu universel, définissent ce dernier comme « *une allocation personnelle, versée à chacun sans condition de ressources et sans contrepartie* » (HARRIBEY & MARTY, 2017)

A la lecture de ces deux définitions, nous pouvons constater que celles-ci se rejoignent sur certaines notions et s'éloignent sur d'autres. En effet, dans la définition de Messieurs VANDERBORGHT et VAN PARIJS, il est question d'une allocation universelles versée par une communauté politique qui sous entends donc que ce revenu provient *des ressources publiquement contrôlées.* » (VANDERBORGHT & VAN PARIJS, 2005). Or, HARRIBEY et MARTY, n'abordent point la provenance de ce revenu ce qui nous laisse à penser que la première définition présentée ci-dessus reste plus complète.

Au sein de nos lecture, nous avons constaté qu'il existait mille est une manière de proposer un revenu universel et que même lorsque les différents acteurs s'accorde sur le fait de verser une somme d'argent, ils ne sont pas nécessairement d'accord sur le montant de cette somme et encore moins sur le financement de ce R.U. Mais malgré, cela, les protagonistes sont d'accord d'affirmer que le R.U. permettrait de combattre la pauvreté. Nous verrons par la suite, au sein de ce travail, plus en détail les diverses positions.

Pour revenir à notre problématique de départ qui est « **Est-il concrètement envisageable de mettre en place un système de revenu universel afin de contrer le phénomène des travailleurs pauvres ?** », il est temps de s'attarder sur les travailleurs pauvres.

Comme vous avez pu le comprendre, les concepts précédents, sont chacun à leur manière, des outils qui ont pour but de combattre la pauvreté d'où leur importance afin de comprendre dans quelle mesure ils vont pouvoir nous aider à intégrer ce qu'est un travailleur pauvre. Le point suivant, a pour objectif de mieux cibler le fameux concept de travailleur pauvre.

Maintenant que nous avons clairement défini les termes principaux de la question, il est intéressant de se demander dans quelle mesure le revenu universel permettrait d'améliorer les conditions de vie des travailleurs pauvres. Pour ce faire nous allons analyser quelques arguments favorables ou non à l'instauration d'une allocation universelle. Afin de rester le plus objectif possible, les arguments seront parcourus au travers des opinions de tout à chacun.

Pour clôturer ce premier point qui a pour objectif de définir les concepts phares qui seront utilisés tout au long de ce paper, il nous semble primordial de tenter de répondre à une question qui nous taraude. Cette question qui a déjà été soulevée précédemment est la suivante : « Pourquoi, si le salaire minimum garanti est supérieur au seuil de pauvreté, il existe selon le SPF Economie 4,7% de travailleurs qui vivent dans la pauvreté ? »

Afin de répondre à cette question, il est important de croiser la définition du SPF Economie concernant le seuil de pauvreté et la définition de l'INSEE en ce qui concerne les travailleurs.

Effectivement, si nous respectons la définition du seuil de pauvreté, une personne isolée est considérée pauvre si elle gagne moins de 1115 euros par mois. En ce qui concerne les travailleurs, l'INSEE, via leur définition, estime que toute personne ayant été active au sens de la loi (salarié, indépendant ou même demandeur d'emploi) durant au moins 6 mois sur une période de 12 mois et qui a aussi eu une activité professionnelle durant 1 mois et même de manière discontinue est considérée comme étant un travailleur aux yeux de la loi et donc aux yeux des enquêtes statistiques réalisées par le SPF Economie

En analysant plus en profondeur ces définitions, nous comprenons que, lors des enquêtes faites par le SPF Economie, les travailleurs ne sont pas nécessairement au travail, dans le sens être occupé comme salarié car, ils peuvent aussi être demandeurs d'emploi et donc toucher une allocation chômage qui, on l'a vu plus haut, est nettement inférieure au salaire minimum garanti ou encore être indépendant et toucher un revenu variable qui peut être soit supérieur soit inférieur au salaire minimum garanti. De plus dans cette enquête, on prend aussi en compte toute personne qui rentre dans les critères suivants : exercer une fonction professionnelle durant 1 mois et être active durant 6 mois. Ce qui agrandi le panel des travailleurs. Concrètement, sur une période de 12 mois il faut que ces personnes aient eu une activité professionnelle.

Il est évident que pour cette activité professionnelle ces personnes ont gagné un salaire au moins équivalent au salaire minimum garanti mais calculé au prorata des jours presté sur un mois donné vu que le mois obligatoire ne doit pas se faire de manière continue.

Vu ces critères et dans ces conditions, nous saisissons mieux la raison de l'existence des 4,7% de travailleurs pauvres en Belgique.

Nous ne connaissons pas la raisons pour laquelle dans le calcul des 4,7%, les indépendants n'était pas pris en compte mais nous pensons fortement que c'est pour limiter le taux des travailleurs pauvres. Car en effet, plus de 15,8% des indépendant sont pauvre, (Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, 2016). Ce qui prouve que le phénomène des travailleurs pauvres n'est pas du tout un phénomène isolé et qu'il existe bien plus de personne que ce que nous pouvons penser qui font partie de cette catégorie.

2. Le revenu universel, pour ou contre ?

Le débat sur le revenu universel fait de plus en plus rage à travers le monde. En effet, de Marck ZUCKERBERG, le fondateur de Facebook, en passant par Elon MUSK, PDG de Tesla, différentes icônes médiatiques défendent l'idée de l'instauration du R.U. (NORMAND, 2017) Par ailleurs, la Finlande s'est lancée dans l'expérience de la mise en place du R.U. à partir du 1^{er} janvier 2017, en commençant par une phase test qui consiste à sélectionner au hasard deux mille demandeurs d'emploi qui perçoivent la somme de 560 euros à la place de leur allocation chômage. (GEOFFROY, 2017)

En Belgique, le débat se réveille à son tour. Suite aux élections françaises, plusieurs émissions télévisées se sont penchées sur la question. Même au cœur des diverses familles politiques, le débat est relancé au travers de figures tels que Paul MAGNETTE, Elio DI RUPO, George-Louis BOUCHEZ et tant d'autres. Ce qui est intéressant c'est qu'au sein d'un même parti on peut retrouver des partisans ainsi que des adversaires de l'idée. Certains libéraux y voient un moyen de pallier aux insuffisances du système de protection sociale et donc un moyen de faciliter la flexibilisation de l'emploi. A gauche, les arguments pour ce revenu ne manquent pas comme chez les écolos qui y voient un moyen de vivre plus librement. Ceux que l'on dénomme les marxistes appuient que ce revenu permettrait de renforcer le rang des travailleurs dans leur rapport de force avec les capitalistes. D'autres encore, les utopistes l'utiliseraient comme un levier pour libérer chacun de l'obligation de travailler pour vivre. (Les Economistes atterrés - La Fondation Copernic, 2017)

C'est la raison pour laquelle, ce point a pour but de débattre sur les arguments principaux de la mise en place du revenu universel. De manière plus précise, nous analyserons le R.U. au travers de la liberté en ce compris l'inconditionnalité, qui est souvent remise en compte, ainsi que la simplification d'un système sociale qui ne répond plus aux attentes actuelles.

2.1. La liberté

Il existe différentes manières de verser un revenu universel. La première forme à laquelle nous pensons directement est un versement en espèces mais il est aussi possible de le verser en nature.

Il est intéressant de mettre en évidence que le fait d'octroyer une allocation en nature limite d'une certaine façon la liberté. Effectivement, une allocation en nature restreint le champ de dépense car elle cible les domaines ou précisément ce que l'on peut acheter grâce à l'allocation et ce, par le biais de coupons par exemple (un coupon pour de l'eau, du pain, un coupon à utiliser uniquement à tel endroit ou tel autre, ...). Cependant, elle peut être intéressante dans le sens où cela peut servir à relancer une économie quelque peu éteinte comme dans les villages par exemple. En effet, le fait de cibler des petits commerçants pour l'achat de biens via ces coupons, encourage le commerce local. De plus, le R.U. peut aussi être distribué sous la forme d'un service, comme l'opportunité de pouvoir jouir d'une aide-ménagère, ou de tout autre aide. Ce système permettrait, par exemple, de créer du travail dans des villes ou villages se trouvant en pénurie d'offre d'emploi ainsi que de libérer du temps pour les personnes qui sont en recherche d'emploi. (LE NAIRE & LEBON, 2017)

Peu importe le choix du type de revenu universel, les deux systèmes sont défendables car ils permettent aux travailleurs pauvres d'avoir soit une somme d'argent supplémentaire qu'ils peuvent utiliser à leurs guises, soit d'obtenir des avantages qui leur permettront d'améliorer leurs conditions de vie. En générale, le choix se fera en fonction des buts poursuivis par les entités étatiques lorsqu'on décide de mettre en place un tel système. Il est vrai qu'on pourrait se poser la question de savoir pourquoi on ne ciblerait pas uniquement les travailleurs pauvres en leur accordant une aide bien spécifique, mais va à l'encontre du critère d'inconditionnalité qui est très important. Lors du cours d'Introduction aux Sciences du travail dispensé par Madame MERLA, nous avons eu l'opportunité de visionner un documentaire (Production ISKRA, 2006) sur l'histoire du salariat. Lors de ce reportage, plusieurs personnes occupant un travail précaire et peu rémunéré ont témoigné de la honte qu'ils ressentiraient s'ils devaient demander de l'aide ou sentir qu'ils avaient droit à un traitement de faveur.

L'inconditionnalité permettrait à tous de recevoir ce revenu supplémentaire et ce sans devoir en faire la demande ce qui éviterait à certaines personnes dans le besoin, comme des travailleurs pauvres qui n'arrivent pas ou qui ont du mal à joindre les deux bouts, de devoir demander de l'aide.

Une autre manière de débattre sur la liberté, est celle d'avoir le choix de faire ce que l'on veut, c'est-à-dire la liberté d'occuper son temps comme bon nous semble. De ce fait, le travailleur ne se sentirait plus obligé de garder un travail qui ne lui plaît pas ou qui peut être précaire. D'ailleurs, Julien DOURGNON, explique dans son livre « Revenu universel, pourquoi ? Comment ? », « *Dans notre modèle actuel, le travailleur à temps partiel est pourtant la figure de proue du précariat. Il s'écarte en effet de la norme du CDI à temps plein, seul à même d'octroyer un revenu suffisant pour vivre dignement. Cet individu est celui qui, malgré lui, a accompli la prédiction de Keynes- travailler 15 ou 20 h par semaine- et qui pourtant se trouve à la marge de la société, exécutant souvent des travaux répétitifs et pénibles. Ce qui manque manifestement à ce travailleur précaire, c'est la dignité du statut, ainsi que des revenus stables et suffisants pour vivre comme il l'entend-on devrait d'ailleurs dire « elle », car la plupart sont des femmes.* » (DOURGNON, 2017)

Le contrat à durée indéterminé (CDI) nous laisse à penser qu'une sécurité de travail nous est accordée. Le contrat à durée déterminée (CDD) est dès lors mal perçu par tous car considéré comme précaire par l'incertitude qu'il comporte. Or, dans le cadre d'un revenu universel, le CDD serait un avantage pour l'employé et l'employeur. En effet, de part un revenu garanti, le travailleur peut combiner plus facilement sa vie privée et sa vie professionnelle. S'il en ressent le besoin pour des raisons privées, il peut diminuer son temps de travail, voire suspendre le temps nécessaire à ses projets de vie (enfants, voyage, parent malade, etc.). Il est libre de gérer sa vie comme il le veut.

En ce qui concerne la position des syndicats, il est difficile de trouver des articles qui en parle, c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de nous baser sur le mémoire de WERNERUS Séverine intitulé « Les syndicats contre l'allocation universelle ? Les Points de vue belges et québécois ». Malgré le fait que ce mémoire est paru en 2004, les données récoltées restent selon nous pertinentes car elles concordent avec le peu de témoignage actuel que nous avons trouvé.

La position des syndicats belges sur l'instauration d'un revenu universel ne semble pas aller dans ce sens. Il est plutôt perçu comme une mesure contre l'emploi. La CSC le voit comme un frein à l'augmentation du nombre d'actifs qui reste un objectif préoccupant pour l'Europe.

A la FGTB, le R.U. serait la cause du déclin du contrat à durée indéterminée et de ce fait le début de l'essor des contrats précaires. Et enfin à la CGSLB, on rejoint l'argument de la CSC et celle-ci pointe du doigt qu'une distinction ne sera plus d'application entre le R.U. et le chômage et que dès lors les discussions salariales et les implications dans la recherche d'emploi n'auront plus de sens. (WERNERUS, 2004)

Julien DOURGNON appuie par le fait que plus le R.U. augmente plus les personnes tenteront d'amoindrir leur temps de travail et donc d'accorder plus de temps à leur vie privée. (DOURGNON, 2017)

Les arguments cités ci-dessous, ont été appuyés par Nele LIJNEN et Georges-Louis BOUCHEZ lors d'une conférence organisée à l'initiative du CRESPO sur « l'allocation universelle, défendons-nous bien la même chose » donnée lors d'une rencontre débat entre néerlandophones et francophones de différentes familles politiques au sein du centre de recherche de sciences politiques de l'Université de Saint-Louis de Bruxelles. Cette conférence a été organisée notamment par Yannick VANDERBORGHT et Philippe VAN PARIJS. Leurs arguments rejoignent ceux cités plus haut, à savoir qu'une grande confusion était faite entre travail et emploi salarié et que donc beaucoup de personnes ont un emploi mais sans pour autant travailler et inversement. Donc des personnes qui travaillent sans rémunération comme les bénévoles, les personnes au foyer, etc. Si l'on prenait le bon sens, il ne serait pas correct de rémunérer une personne qui ne travaille pas. Or, le revenu universel est vu par les réfractaires comme un moyen de rémunération et donc l'octroyer à des personnes qui ne travaillent pas, ne serait pas juste envers les autres qui en travaillant, cotisent pour que le concept de revenu universel soit possible. En effet, la CSC va à l'encontre de cet argument, elle « *estime que le R.U. ne redistribue pas, ne donne aucune égalité des chances à ses attributaires et induit des inégalités entre les ménages à un ou deux revenus. Il y aurait des citoyens qui touchent le revenu sans y contribuer et d'autres qui travaillent pour le financer. De plus, octroyer un même revenu à tous risquerait d'engendrer de nombreuses d'inégalités.* » (WERNERUS, 2004)

Le fait que cette allocation permette une certaine liberté est fortement lié au caractère inconditionnel de la distribution du R.U. Effectivement, toute personne recevrait ce revenu et ce, sans contrepartie. Ce qui veut dire, qu'à aucun moment il ne sera demandé à l'allocataire de prouver quoique ce soit. Cette idée ne plaît pas à tout le monde. Effectivement, selon le PS, l'inconditionnalité est inadmissible par le fait qu'il ne serait pas juste d'octroyer des revenus à des individus qui ne font « rien » (BEN ACHOUR, 2015). La CSC prône plutôt une extension des conditions et une concentration des efforts sur les personnes souhaitant travailler, excluant

ainsi les personnes qui ne veulent pas travailler. La FGTB considère le fait que des conditions soient fixées pour l'octroi de ressources comme indispensable au système d'assistance. La CGSLB s'éloigne du principe d'inconditionnalité, en premier lieu car ils adoptent des idées libérales qui tiennent à l'instauration de conditions. En second temps car, accorder un revenu sans condition ne serait pas juste. En effet, cela mènerait à une situation où les personnes qui travaillent paieront pour ceux qui ne travaillent pas.

2.2. La simplification d'un système complexe

Selon François Perl (PS), présent lors de la rencontre débat au sein du centre de recherche de l'université de Saint-Louis, il n'est pas simple de trouver des personnes au sein PS qui soient favorable d'une manière ou d'une autre à la suppression de la sécurité sociale (S.S.). L'idée pour le PS serait d'adapter la sécurité sociale car ils restent conscients que cette dernière ne répond plus suffisamment aux besoins qui ont évolué selon les derniers événements économiques.

Selon Mr Perl, le revenu universel, tel que définit plus haut dans le présent travail, n'est pas envisageable car son caractère inconditionnel ne peut être envisagé pour tous. Il serait plutôt question d'un revenu social universel, autrement dit le RSU. Ce dernier serait versé aux non-actifs et aux travailleurs pauvres et permettrait donc de contrer la pauvreté. Monsieur Bouchez, dans cette même rencontre débat, prône l'instauration du revenu universel qui reste l'avenir de notre société. D'ailleurs, il travaille en collaboration avec Louis Michel sur un projet de mise en place du R.U. au Togo. Le choix du Togo, s'explique, selon Louis Michel, par une volonté d'instaurer un R.U. dans un pays où aucune sécurité sociale n'existe au préalable et où les ressources naturelles abondent en suffisance pour financer le système (BOUCHEZ, 2017)

Monsieur Bouchez avance également que la logique assurantielle adoptée par notre système, à savoir les prestations liées à la sécurité sociale est une logique dépassée, encline à disparaître. Le MR a conscience de ce point mais ne se positionne pas pour ou contre et ne propose aucune alternative malgré qu'il faille trouver une solution.

Pour certains le revenu universel est une forme de protection sociale à l'exception qu'il est égal pour tous peu importe les événements de la vie de l'individu. Tandis que la protection sociale est accordée et monnayée en fonction des événements auxquels la personne doit faire face (chômage, accident de travail, CPAS, etc.).

Dans le « cahier 2016 relatif à la sécurité sociale » on retrouve des chiffres clés en matière de budget qui a été utilisé par la sécurité sociale pour l'année 2015. Certes, les montants donnés concernent l'année 2015 mais il reste parlant pour démontrer l'importance de cette thématique dans notre société. De plus, il prouve que le budget nécessaire à la mise en place du R.U. est possible. (Cour des comptes, 2016)

« Au vu du degré de dépendance (rapport entre population active et personnes âgées), il n'y aura en 2060 que 2 personnes actives pour 1 personne âgée ; pour l'instant, il y en a 3 pour 1, et en 1991, il y en avait 4 pour 1 ! En 4 ans, nous avons constaté une diminution de 20 % du nombre de chômeurs de moins de 60 ans qui reçoivent un complément d'entreprise (l'ancienne prépension) et bénéficient d'une dispense d'inscription comme demandeur d'emploi. En 2012, les dépenses totales pour le chômage avec complément d'entreprise s'élevaient à 1,6 milliard d'euros. Nous observons un plus grand nombre de congés pour assistance médicale (+ 55 % en 5 ans), une mesure de soutien des familles qui a porté ses fruits. » (Service Public Fédéral Sécurité Sociale, 2017).

Un des arguments contre souvent lancé par les antagonistes est celui du budget. Pour eux, c'est une utopie de croire que la suppression de la sécurité sociale serait suffisante pour financer le la distribution du R.U.

Malgré le fait que définir un budget pour l'instauration d'un revenu universel n'est pas tâche facile. Certains, malgré tout tentent l'exercice. Tandis que d'autres, notamment au sein du PS estime que le système ne possède pas le budget pour un R.U. Le PS estime que d'autres solutions plus solidaires sont envisageables telles que : « une fiscalité plus juste, la globalisation des revenus taxables, une augmentation des minima sociaux, l'individualisation des droits sociaux, une meilleure répartition du travail, l'automaticité des droits, etc. ». (BEN ACHOUR, 2015) Mais pour autant, on se questionne sur les raisons de cette opposition, ne reposerait-elle pas plutôt sur une peur du changement ?

Philippe DEFEYT, notamment ancien président d'Ecolo et du CPAS de Namur, économiste de métier, a tenté l'exercice financier d'un revenu universel.

Il prend pour base, un revenu socle et inconditionnel de 600 euros par mois. Par revenu socle, il entend donc que d'autres revenus peuvent s'y ajouter. Dans le cas d'une personne âgée de moins de 18 ans, ce revenu s'élèverait à 300 euros par mois.

Afin d'obtenir ce revenu, selon Monsieur DEFEYT, il faut avoir une citoyenneté fiscale, c'est à dire être affilié au système de redistribution des revenus. En parallèle du R.U., il faudrait prévoir des assurances contre les risques de la vie et ne pas toucher au système actuel d'allocations aux personnes handicapées et malades (soins de santé). Dans le cas de personnes qui n'auraient jamais travaillé ou peu, une allocation de 250 euros par mois leur serait accordée. Une allocation loyer serait également octroyée aux familles monoparentales et personnes isolées d'un montant variant de 100 à 200 euros en fonction du revenu. La mise en place de ce revenu doit s'accompagner de trois régulations du marché du travail : - un salaire minimum – un temps de travail d'un tiers temps min.- la lutte contre les faux indépendants.

Toujours selon Monsieur DEFEYT, le Revenu universel n'a pas pour objectif de supprimer la totalité de la sécurité sociale telle qu'on la connaît mais, plutôt d'être un substitut à celle-ci. De plus, il est partisan du maintien du salaire minimum, de l'adaptation de la somme allouée en fonction des conditions physiques de la personne, par exemple, une personne handicapée qui est dans l'incapacité de pouvoir travailler recevrait une allocation supplémentaire afin de compléter le revenu perçu par le RU.

Philippe DEFEYT explique que l'argent nécessaire au financement du R.U. proviendrait de deux sources :

- Le recyclage des prestations sociales ;
- La modification du système fiscale.

En outre, lorsqu'il parle de modification du système fiscal, il est pour l'annulation de certains avantages qui n'auront plus lieu d'être, étant donné que chaque citoyen recevrait une allocation. Comme exemple, il cite les réductions fiscales liées aux enfants à charge, du quotient conjugal, etc. Explique aussi que le système actuel est complexe et que l'instauration de ce système permettrait de:

- *« simplifier la redistribution des revenus ;*
- *individualiser les droits sociaux et fiscaux ;*
- *supprimer les pièges à l'emploi ;*
- *lutter plus efficacement contre la pauvreté ;*
- *libérer les énergies et initiatives ;*
- *faciliter la réduction du temps de travail et préparer une société avec moins de travail ;*
- *faciliter les transitions professionnelles et ou dans les ménages ;*
- *rapprocher les statuts ». (DEFEYT, 2017)*

Pour finir, il affirme dans une interview pour la RTBF que : *« C'est moins d'un quart de notre richesse nationale, relativise Philippe DEFEYT. Est-ce que c'est trop payé pour faire en sorte que chacun d'entre nous trouve ou retrouve un emploi, et en même temps dégager des marges d'autonomie. Faire en sorte de libérer les énormes capacités d'initiatives et d'autonomie dans notre société. »* (RTBF, 2016)

A la CGSLB, un système de R.U. financé par l'impôt engendrerait le déclin des partenaires sociaux car il perdrait la place leur permettant de contredire les décisions prises par le gouvernement. A la FGTB, la sécurité sociale est plus cohérente car elle permet une meilleure répartition des aides financières. L'assurance est une protection contre le système de pension complémentaire et elle permet de rééquilibrer les inégalités entre les bas et hauts revenus. (WERNERUS, 2004)

Maintenant que nous avons défini les concepts clés ainsi que passer en revue les différents points de vue des divers protagonistes, il est temps de comprendre comment l'instauration du revenu universel va permettre d'aider les travailleurs pauvres.

3. Le revenu universel et les travailleurs pauvres

A partir du moment où les sociétés se font de plus en plus d'argent sans en faire profiter leurs travailleurs, qu'on tend vers la robotisation en remplaçant les travailleurs par des machines car à long terme les machines couteront moins chers, à l'instar des caissier.e.s dans les supermarchés remplacé.e.s par les « *selfs scan* ». Sachant que les ressources sont limitées, nous sommes obligés de faire des choix.

Le fait de vivre en société, au contact des autres, implique forcément qu'il y ait des échanges, des partages des ressources, de la contribution à la collectivité. Ce qui permet de faire ressortir la solidarité et la créativité, d'où la proposition du revenu universel comme étant un outil créatif qui permettrait de solutionner, entre autres, le problème des travailleurs pauvres qui acceptent bien souvent de travailler dans des conditions précaires (CDD, temps partiel, aucune perspective dans l'avenir, pas de possibilité d'évolution, non reconnaissance,...).

La définition du revenu universel adopté par la majorité des personnes qui prônent l'instauration d'un tel revenu est celle de Philippe VAN PARIJS et Yannick VANDERBORGHT. Pour rappel, cette définition est la suivante : *« Un revenu versé par une communauté politique à tous ses membres, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie »*. (VANDERBORGHT & VAN PARIJS, 2005) .

Ce qui est assez complexe à comprendre, c'est qu'il y a mille et une façons de mettre ce système en application. Comme nous l'avons expliqué plus haut, nous pouvons choisir de le distribué en nature ou en espèce

De plus, au sein de nos diverses lectures, nous avons constaté que si nous choisissons l'option de distribuer une allocation universelle sous forme d'argent qui peut être dépensé ou économisé nous tendons vers une plus grande liberté de choix. La somme allouée varie également beaucoup. Il n'y a pas de réglementation qui impose une somme bien précise mais au fur et à mesure de nos lectures nous avons pu constater que les sommes proposées se situent entre 200 euros et 1000 euros. Tout ceci met en avant le fait que l'application d'un revenu universel peut varier en fonction du but poursuivi. Nous pouvons lire dans le livre de Alain DE CROMBRUGGHE, « Introduction aux principes de l'économie, choix et décision économiques », que « *les choix économiques ne sont donc pas uniquement des choix individuels. Ils se font dans un contexte où les acteurs sont nombreux et interdépendants.* » (DE CROMBRUGGHE, 2016) Donc, il est important de ne pas mettre de côté les 4,7% de travailleurs pauvres en continuant à ne pas les aider et faire comme si cette catégorie n'existait pas. D'où l'importance de modifier le système actuel de sécurité social.

Pour rester dans le thème de notre *paper*, nous allons nous attarder sur le revenu universel comme étant une solution novatrice permettant de limiter le phénomène des travailleurs pauvres.

A partir du moment où la position est de dire que le revenu universel est vu comme un revenu complémentaire aux revenus gagnés par la force du travail fourni, nous estimons que la somme de celui-ci ne doit pas être égale au salaire minimum mais au contraire en être inférieur. De ce fait, les personnes exerçant un travail précaire pour lequel elles ne gagnent que très peu d'argent verront dans le R.U. un complément à leur salaire qui leur permet de sortir de la précarité. En outre, ce revenu universel permettrait aussi aux personnes qui cumulent les CDD et période de recherches entre leur contrat de continuer à vivre décemment, en sachant que quoiqu'il arrive ils auront dans tous les cas une rente que leur permettent de vivre dans des conditions plus acceptables.

Il est vrai que l'une des caractéristiques du revenu universel est d'être distribué de manière inconditionnelle. Donc, il sera distribué autant aux travailleurs pauvres qu'aux travailleurs qui ne sont pas dans le besoin et qui vivent très bien avec le salaire qu'il touche de leur travail fourni.

Mais, il est essentiel de souligner qu'au sein de notre problématique le R.U. servirait essentiellement à aider les personnes dépendantes d'un travail précaire à ne pas sombrer dans la pauvreté et donc pouvoir continuer à vivre décemment sans se dénigrer, permettre à ces personnes d'avoir les moyens de se nourrir, de se vêtir, de se soigner, etc.

Nous sommes conscients du fait que la mise en place d'un tel système demande un énorme budget. Selon Paul DE GRAUWE, économiste belge, la mise en place du R.U. coûterait plus ou moins 100 milliards d'euros par an ce qui n'est pas une somme négligeable.

Afin de parvenir à récolter ce budget, il est nécessaire de repenser le système de sécurité social actuel en supprimant certaines dépenses afin de les injecter dans le budget du R.U. qui sera redistribué à tous les citoyens et ce de manière individuelle et sans condition.

De plus, il nous semble important de rappeler qu'il n'existe pas une seule manière de mettre en place le revenu universel ce qui est expliqué dans le point précédent. C'est la raison pour laquelle, nous avons voulu vous présenter un dispositif en particulier qui nous semble applicable en Belgique et ce, non sans de grandes modifications du système social que nous connaissons actuellement.

Suite aux diverses lectures et à la découverte d'une multitude de dispositifs comme ceux présenté par Olivier LENAIRE et Clémentine LEBON (en espèces versus en nature) lors de nos recherches, nous estimons que le système de revenu universel proposé par Philippe DEFEYT, économiste belge, et qui est expliqué *supra*, est le plus adaptable à la mentalité belge et rencontrerait le moins de réticences quant à sa mise en place. Afin de s'octroyer le plus de chance possible, il nous paraît utile de commencer par mettre en place le revenu universel de manière progressive en commençant par une petite communauté afin de s'élargir au reste de la population dans le long terme.

En somme, le revenu universel peut aider les travailleurs pauvres sur plusieurs points. Tout d'abord il permettrait à ces travailleurs de rester dignes sans ressentir la honte de devoir s'abaisser à demander une aide (Production ISKRA, 2006). De plus, il permet aux personnes ayant des contrats précaires de ne plus vivre dans la peur de perdre leurs allocations s'ils ne retrouvent pas assez vite du travail. Pour finir, il permet aussi, entre-autre, d'améliorer les conditions de vie des travailleurs pauvres qui pourront avec ce revenu supplémentaire à leur salaire envisager de vivre plutôt que de survivre comme ils le font déjà actuellement. (Vivre Ensemble Education, 2013)

Conclusion

Suite au travail de recherche qui a été nécessaire pour l'élaboration et la compréhension de ce « *paper* », nous avons tenté de répondre à la question de départ qui est la suivante :

« Est-il concrètement envisageable de mettre en place un système de revenu universel afin de contrer le phénomène des travailleurs pauvres ? ».

La réponse à cette question me paraît claire. Selon nous, il est effectivement financièrement possible de mettre en place le revenu universel en Belgique mais non sans soit repenser à la manière de Philippe DEFEYT. Si nous nous permettons d'affirmer aussi clairement notre avis, c'est parce-que nous nous sommes penchés sur les différents points de vue prônés par les sympathisants ainsi que par les contradicteurs de l'instauration du R.U. en Belgique.

Effectivement, nous retrouvons de fervents partisans de l'instauration du Revenu Universel comme Georges-Louis Bouchez pour le MR, Philippe DEFEYT pour Ecolo ou encore une série de penseurs comme Olivier LE NAIRE, Clémentine LEBON, Yannick VANDERBORGHT, Philippe VAN PARIJS, etc. Mais nous retrouvons aussi de farouches adversaires à l'idée de l'instauration d'un revenu de base venant d'horizons différents comme le PS, la FGTB, Le CGSLB, Mateo ALLALUF, etc.

Ce *paper* m'a permis d'avoir un œil critique sur les différentes argumentations avancées ainsi que sur les acteurs qui émettent leurs opinions. Nous pouvons constater que les syndicats sont assez clairs sur le fait qu'ils soient contre l'instauration d'un revenu universel à part pour la CSC qui veut prendre le temps d'y réfléchir. Le monde du travail a fortement changé depuis la création de la sécurité sociale, il continue et continuera de l'être, l'histoire le prouve. Même si nous modifions certains points de cette S.S., le monde a tellement changé qu'elle est devenue obsolète et ne parvient, donc, plus à subvenir aux besoins des personnes se trouvant dans des conditions de travail précaire qui devient indéniablement la norme.

Actuellement, nous sommes face à une précarisation de plus en plus importante de notre société avec des écarts grandissant qui se créent entre les plus pauvres et les plus riches. Ce qui est désolant, c'est que même si nous trouvons un travail, nous n'avons aucune certitude de le garder ou encore d'obtenir une stabilité. Nous évoluons sur des sables mouvants et l'austérité enclenchée par le plan Michel n'arrange rien, pire, il l'amplifie. Notre système social est arrivé à bout de souffle et si nous refusons de bouger à cause de la peur de l'inconnu, le monde ne changera pas. Il continuera à évoluer de manière négative en nous tirant vers le bas.

Nous vivons dans un monde de consommation qui a, de plus en plus, besoin de flexibilité de la part des travailleurs et qui ne pense que bénéfice. Nous sommes à la merci des entreprises et autres qui nous utilisent en fonction de leur besoin. De plus, la robotisation fait qu'il y a une demande moins importante de travailleurs. En effet, à la demande de Paul MAGNETTE, l'IWEPS s'est penché sur les conséquences sur l'emploi de la robotisation et les résultats sont intéressants, « *Près de la moitié de l'emploi wallon existant serait menacé par la substitution d'ici une à deux décennies, ce qui correspond à quelque 565.000 emplois. Ces chiffres sont d'autant plus inquiétants que "la Wallonie apparaît sous-spécialisée dans le secteur du numérique en termes de nombre d'entreprises". Ainsi, sur les 39.815 entreprises reprises dans le secteur numérique, 59% sont basées en Flandre, 16% à Bruxelles et 25% en Wallonie.* » (MARTIN, 2017). Ceci peut expliquer le fait que les entreprises ont besoin de personnel que de manière sporadique en fonction de la demande du moment. D'où la multitude de contrats à durée déterminée, de temps partiels, d'intérim, etc. Il me semble difficile de faire marche arrière et revenir dans un monde du travail comme il existait il y a 50 ans, qui était plus certain et plus rigide. Un monde dans lequel la sécurité sociale telle que nous la connaissons actuellement avait toute sa place.

Nous sommes en 2017 et il est grand temps de voir des modifications s'opérer et penser au bien-être de chaque individu qui compose notre société.

Bibliographie

- BEN ACHOUR, R. (2015). *L'allocation universelles : Un procès social, vraiment?* Institut Emile Vandervelde. Bruxelles: IEV.
- BOUCHEZ, G.-L. (2017, Septembre 27). Le revenu universel au sein du MR. (Y. AMROUS, Intervieweur)
- Cour des comptes. (2016). *Cahier 2016 relatif à la sécurité sociale*. Bruxelles. Consulté le Novembre 30, 2017, sur file:///C:/Users/amroya01/Downloads/2016_33_Cahier2016SecuriteSociale.pdf
- DE CROMBRUGGHE, A. (2016). *Introduction aux principes de l'économie - Choix et décision économiques*. Louvain-la-Neuve, Belgique: De Boeck Supérieur.
- DEFEYT, P. (2017, Mars). Un revenu de base pour chacun, plus d'autonomie pour tous. 10. Belgique.
- DOURGNON, J. (2017). *Revenu Universel - Pourquoi? Comment?* Paris, France: Les Petits matins / Institut Veblen.
- FGTB. (2017). *Calculateur de salaire brut - net*. Consulté le Novembre 22, 2017, sur FGTB - Ensemble, on ets plus fort: <http://www.fgtb.be/calcul-salaire-brut-net>
- GEOFFROY, R. (2017, Janvier 01). *La Finlande commence a experimenter le revenu universel*. Consulté le Novembre 22, 2017, sur Le Monde.fr: http://www.lemonde.fr/europe/article/2017/01/01/la-finlande-commence-a-experimenter-le-revenu-universel_5056148_3214.html
- HARRIBEY, J.-M., & MARTY, C. (2017). *Faut-il un revenu universel?* Ivry-sur-Seine, France: Les Editions de l'Atelier.
- LE NAIRE, O., & LEBON, C. (2017). *Le revenu de base : Une idée qui pourrait changer nos vies*. Paris, France: Actes Sud.
- Les Economistes atterrés - La Fondation Copernic. (2017). *Faut-il un revenu universel?* Ivry-sur-Seine, France: Editions de l'Atelier.
- MARTIN, M. (2017, Juin 27). *Wallonie: les robots menacent 565.000 emplois*. Consulté le Novembre 26, 2017, sur Références - Le Soir: <https://references.lesoir.be/article/wallonie-les-robots-menacent-565-000-emplois/>

- NORMAND, G. (2017, Mai 26). *La tribune*. Consulté le Novembre 22, 2017, sur Mark Zuckerberg se prononce en faveur du revenu universel: <http://www.latribune.fr/economie/international/mark-zuckerberg-se-prononce-en-faveur-du-revenu-universel-723579.html>
- PONTHIEUX, S. (2004, Janvier). Les travailleurs pauvres : identification d'une catégorie. *CAIRN*, p. 14.
- Production ISKRA. (2006). L'histoire du salariat, partie 2. Récupéré sur <http://www.dailymotion.com/video/xu26a>
- RTBF. (2016, Juin 15). *Allocation universelle: Philippe Defeyt propose un modèle à 600€ par mois*. Consulté le Août 06, 2017, sur rtbf.be - INFO: https://www.rtbf.be/info/societe/detail_philippe-defeyt-prone-l-allocation-universelle-notre-protection-sociale-est-en-train-de-s-essouffler?id=9326546
- RTBF. (2016, Octobre 18). *Les Nouveaux Pauvres*. Consulté le Novembre 22, 2017, sur rtbf.be: https://www.rtbf.be/lapremiere/article/detail_les-nouveaux-pauvres?id=9433438
- Service Public Fédéral Belge. (2017). CPAS. Consulté le Novembre 22, 2017, sur belgium.be Information et services officiels: https://www.belgium.be/fr/famille/aide_sociale/cpas
- Service Public Fédéral Economie. (2013, N.C. N.C.). *Risque de pauvreté en Belgique*. Consulté le août 04, 2017, sur Economie - Statistics Belgium: <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/eu-silc/pauvrete/>
- Service Public Fédéral Economie. (2017, mai 15). *Taux de risque de pauvreté basé sur l'enquête EU-SILC depuis 2004, selon l'année, les caractéristiques(sexe, classe d'âge, niveau d'éducation, activité, ...) et la région*. Consulté le août 04, 2017, sur Economie - Statistics Belgium: <https://bestat.economie.fgov.be/bestat/crosstable.xhtml?view=5ee95c3b-7549-440e-9ae5-6920a3da1fda>
- Service Public Fédéral Justice. (2002, Juillet 31). *JUSTEL - Législation consolidée*. Consulté le Novembre 22, 2017, sur Service Public Fédéral Justice: http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2002052647&table_name=loi

- Service Public Fédéral Sécurité Sociale. (2017). *Chiffres clés de la protection sociale en Belgique*. Consulté le Novembre 22, 2017, sur Service Public Fédéral Sécurité Sociale: <https://socialsecurity.belgium.be/fr/chiffres-cles-de-la-protection-sociale-en-belgique>
- SOLIDARIS Mutualité. (2016, 10). *Le thermomètre des Belges*. Consulté le Août 05, 2017, sur <http://www.institut-solidaris.be/wp-content/uploads/2016/10/Therm9.pdf>
- SPF Emploi, Travail et Concertation sociale. (ND). *Rémunération*. Consulté le novembre 02, 2017, sur SPF Emploi, Travail et Concertation sociale: <http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=39004>
- VANDERBORGHT, Y., & VAN PARIJS, P. (2005). *L'allocation universelle*. Paris, France: La Découverte.
- Vivre ensemble - Education. (2013, novembre). *Travailleurs pauvres - Quand le travail ne paie plus*. Consulté le novembre 02, 2017, sur Vivre ensemble: https://vivre-ensemble.be/IMG/pdf/2013-11-travailleurs_pauvres.pdf
- Vivre Ensemble Education. (2013, Novembre). *TRAVAILLEURS PAUVRES Quand le travail ne paie plus*. Consulté le Novembre 20, 2017, sur Vivre Ensemble Education: https://vivre-ensemble.be/IMG/pdf/2013-11-travailleurs_pauvres.pdf
- WERNERUS, S. (2004). *Les syndicats contre l'allocation universelle ? Les Points de vue belges et québécois*. La FOPES (Faculté Ouverte de Politique Économique et Sociale). Louvain-La-Neuve: CAHIERS de la FOPES - Questions de politique économique et sociale.
- YEROCHEWSKI, C. (2014). *Quand travailler enferme dans la pauvreté et la précarité : Travailleuses et travailleurs pauvres au Québec et dans le monde*. Québec, Canada: Presse de l'Université du Québec.

Note de liaison

Dans le cadre de ce travail de fin d'études, nous avons eu comme consigne de réaliser deux dissertations ayant un sujet commun au travers de deux disciplines différentes. Cette note de liaison a pour but de faire l'articulation entre les deux « *papers* » réalisés.

La question de départ que nous nous sommes posés et qui nous a permis de construire ce travail est la suivante :

« Le Revenu Universel : un concept qui pourrait diminuer le phénomène des travailleurs pauvres ? »

En nous posant cette question de recherche, il nous est apparu logique de débattre ce sujet du point de vue non seulement **éco-socio-politique** mais également **sociologique**.

Tout d'abord, dans la première partie de ce travail, nous avons tenu à analyser le revenu universel en lien avec les travailleurs pauvres d'un point de vue sociologique en nous posant la question suivante :

“ Comment rendre compte de la condition des travailleurs pauvres, notamment du point de vue de leur vécu au travail et des formes d'injustice qu'ils connaissent ? ”.

Ensuite, nous nous sommes penchés sur la thématique **éco-socio-politique** en tentant de répondre à la question suivante :

“ Est-il concrètement envisageable de mettre en place un système de revenu universel afin de contrer le phénomène des travailleurs pauvres ? ”.

Nous avons estimé qu'il était plus judicieux de commencer par analyser le sujet d'un point de vue sociologique, car, à travers ce « *paper* », nous nous sommes intéressées essentiellement aux travailleurs pauvres. De cette manière, le premier paper aura pour rôle d'instaurer un contexte permettant de mieux comprendre ce qu'est un travailleurs précaire ainsi que de mettre en évidence les conditions dans lesquelles il doit exercer son travail. Pour être plus précis, nous avons analysé les formes d'injustices que ces travailleurs peuvent subir au cours de leur travail.

Suite à l'analyse sociologique du sujet, nous avons constaté qu'une nouvelle classe sociale était née, celle des travailleurs pauvres et que cette classe sociale était mise au ban de la société car la sécurité sociale telle que nous la connaissons ne les prend pas en compte. De ce fait, nous pouvons estimer que la sécurité sociale est en train de s'essouffler vu qu'elle ne parvient plus à aider les citoyens en conséquence.

La solution proposée, et qui est appuyée par plusieurs penseurs, est celle de l'instauration du revenu universel qui serait une manière totalement novatrice de repenser la répartition des budgets. C'est à ce niveau que le second « *paper* » vient compléter le premier.

Etant donné que le second « *paper* » a pour objectif de traiter le point de vue éco-socio-politique du sujet, il permet d'expliquer dans quelle mesure l'instauration du revenu universel permet d'améliorer la position des travailleurs pauvres. Afin d'estimer si un tel système est faisable et viable en Belgique, nous pensons qu'il est important de connaître le point de vue de divers acteurs tels que des écrivains, des groupes politiques et des syndicats. De plus, il est aussi intéressant de situer, économiquement parlant, les concepts cités afin de pouvoir les comparer de manière plus précise.

En faisant nos recherches, nous avons constaté que les syndicats étaient en général contre l'instauration d'un tel revenu et ce, même s'ils ne nient pas le fait qu'il existe, effectivement, un problème de pauvreté des travailleurs que la sécurité sociale actuelle ne permet pas de résoudre. En outre, à part montrer du doigt le problème existant, ils ne proposent aucune solution concrète afin de remédier au problème. Pour eux, il faudrait revoir, adapter notre système actuel mais en aucun cas le supprimer et créer un tout nouveau système.

Au niveau des politiques, l'avis est plus mitigé. Les ECOLO sont plutôt en faveur, le MR se penche de plus en plus sur la question sans s'avancer alors que le PS est formellement contre l'idée du revenu universel. Ce qui peut poser question, c'est que beaucoup de politiques parlent du revenu universel alors qu'il est difficile de trouver des documents officiels, enquêtes, ... menés par ces groupes sur le sujet. On peut, donc, se demander sur quels documents, études, ils se basent afin d'avoir un avis sur la question. En outre, au sein de chaque parti, il est possible de trouver des partisans du revenu universel ce qui confirme que le R.U. n'est ni une idée de gauche, ni une idée de droite.

Ensuite, nous avons pensé qu'il était intéressant d'avoir l'avis des personnes qui se sont penchées sur la question. Les auteurs que nous avons sélectionnés viennent d'horizon différents afin d'avoir un panel d'avis hétéroclite. Ce qui nous a marqué, c'est à quel point les personnes qui sont pour l'instauration du revenu universel comme Messieurs LE NAIRE, VANDERBORGHT, VAN PARIJS ou encore Madame LEBON le font avec beaucoup de précision et avec énormément d'argumentations. Par contre, les personnes plaçant un avis défavorable sont moins claires et plus évasives. Nous avons eu la sensation que la lecture des bouquins qui sont en faveur du revenu universel étaient plus complets et plus simples de compréhension que ceux qui sont en défaveur. Ces derniers étaient plus complexes et

n'expliquaient pas concrètement les raisons pour lesquelles il ne faudrait surtout pas que l'on adopte un système de R.U. Nous sommes conscients que ce sentiment doit sûrement être influencé par le fait que nous sommes d'avis que le revenu universel peut être une bonne solution s'il est bien pensé.

En fin de compte, le premier « *paper* » a vraiment pour objectif de faire prendre conscience que la Belgique est face à un problème en ce qui concerne les travailleurs pauvres. Que cette partie de la population subit des injustices qui vont au-delà de l'argent. De plus, il met en évidence que cette nouvelle catégorie de travailleurs existe bien en Belgique et que nous ne sommes pas juste face à une propagande basée sur de fausses croyances. Suite à cette analyse, nous avons pu constater qu'il existait bel et bien des travailleurs pauvres en Belgique mais en petite quantité. Par contre, nous avons mis le doigt sur le fait qu'il y avait un bien plus grand nombre de personnes qui sont à la limite de tomber dans la pauvreté et, c'est bien pour cela qu'il est plus qu'urgent de trouver une solution avant que le problème ne prenne plus d'ampleur.

En outre, économiquement parlant, si nous voulons tendre vers une économie en évolution positive, il est nécessaire de trouver une solution qui soit innovante pour pallier au système de sécurité sociale que nous connaissons actuellement et qui ne parvient plus à jouer son rôle. Suite à cela, le deuxième « *paper* » prend tout son sens car il a pour objectif d'analyser le bien-fondé ou non de la mise en place d'un tel revenu et ce au travers de l'avis de différents acteurs.

Conclusion générale

À l'issue de ce mémoire, nous pouvons affirmer que nous avons appris pléthore d'informations. Lorsque nous avons commencé ce travail, nous étions partis avec des idées préconçues en ce qui concerne le Revenu Universel et qui ont été quelque peu ébranlées par les arguments positifs et négatifs émis par les différents acteurs que nous avons cités. De plus, ce travail nous a permis de voir le concept de travailleurs pauvres avec un autre regard.

Lors de notre parcours à l'Université, nous avons que trop peu de fois abordé le sujet des travailleurs pauvres ainsi que des solutions qui pourraient être envisagées c'est la raison pour laquelle, il était primordial de commencer ce mémoire par un important travail de recherche et de documentation qui fût tantôt facile à trouver pour certains points et tantôt plus difficile à obtenir. Suite à la lecture de tous ces documents, le plan de base a été quelque peu modifié afin de pouvoir parler des éléments qui nous semblaient importants. Grâce à tout cet effort, nous sommes fiers de pouvoir vous présenter le travail actuel.

La réalisation de ce travail nous a permis de mettre en évidence que le système de cotisation social actuel s'essouffle peu à peu et qu'il devient plus que vital de devoir le modifier ou encore trouver une toute autre solution qui permettrait de limiter la pauvreté des travailleurs qui par défaut ne devraient pas souffrir de pauvreté puisqu'ils travaillent et cotisent à la sécurité sociale.

Pour tenter de répondre à la question de recherche de chaque « *paper* », nous avons dans un premier temps fait des recherches afin de comprendre la situation des travailleurs pauvres au sein de leur travail en nous posant la question suivante :

“ Comment rendre compte de la condition des travailleurs pauvres, notamment du point de vue de leur vécu au travail et des formes d'injustice qu'ils connaissent ? ”

La réponse à cette question n'est pas si simple. Cette question nous a éveillés quant à la perception que nous avions des travailleurs pauvres. De prime-abord, nous étions partis sur une réponse assez simple à cette question qui était d'ordre financière mais nos lectures et nos recherches nous ont permis d'entrevoir une multitude d'autres raisons qui font que l'on peut qualifier une personne comme étant un ou une travailleur.se pauvre.

Ensuite, nous avons tenté dans un deuxième temps, de répondre à la question suivante :

“ Est-il concrètement envisageable de mettre en place un système de revenu universel en Belgique ? ”

Il est difficile de répondre par un simple « oui » ou « non ». En effet, il y a autant de personnes qui pensent que ce n'est pas possible de mettre en place un tel système que de personnes qui pensent que ça l'est. C'est l'avenir de la sécurité sociale telle qu'on la connaît qui est en péril.

En conclusion, si nous pouvons émettre un avis personnel, nous pensons qu'effectivement il est plus que nécessaire de trouver une autre solution que la sécurité sociale telle qu'on la connaît aujourd'hui. Cette dernière ne permet plus d'être en phase avec la réalité du monde du travail actuel. De ce fait, une idée novatrice telle que la mise en place d'un Revenu Universel pourrait être une bonne idée mais comme expliqué au sein des deux « *papers* », il n'existe pas un seul système de Revenu Universel. Il peut être inventé et réinventé de 1001 façons. Ce qui serait intéressant ce serait de se poser la question de savoir de quelle manière, dans quelles conditions, pourrions-nous instaurer un Revenu Universel en Belgique qui permettrait d'éradiquer la pauvreté des travailleurs sans supprimer le fait qu'il est primordial pour que ce système fonctionne qu'il y ait toujours une majorité de personne qui travaille ? C'est pour cela qu'il faut que le R.U. se doit d'être perçu comme un complément et non comme un revenu de base qui permet de vivre par le simple versement de celui-ci.

Ce travail de fin d'études, nous a permis de faire la synthèse entre cette dernière année d'études et les trois précédentes qui ont été poursuivies en Haute École. Nous nous sentons enrichis d'un nouveau savoir, plus développé, plus réfléchi, prêt à intégrer une équipe avec qui partager nos connaissances Nous avons appris à nous surpasser, à aller au-delà de nos limites. Nous sortons de cette année plus fort et prêt à affronter le monde du travail en pouvant être fier de nous et conscient de notre valeur.

" Posséder une culture scientifique et technique, c'est avoir la capacité d'investir et de réinvestir l'avenir. " de *Claudie Haigneré*

Bibliographie générale

- BEN ACHOUR, R. (2015). *L'allocation universelles : Un procès social, vraiment?* Institut Emile Vandervelde. Bruxelles: IEV.
- BOUCHEZ, G.-L. (2017, Septembre 27). Le revenu universel au sein du MR. (Y. AMROUS, Intervieweur)
- Cour des comptes. (2016). *Cahier 2016 relatif à la sécurité sociale*. Bruxelles. Consulté le Novembre 30, 2017, sur file:///C:/Users/amroya01/Downloads/2016_33_Cahier2016SecuriteSociale.pdf
- DE CROMBRUGGHE, A. (2016). *Introduction aux principes de l'économie - Choix et décision économiques*. Louvain-la-Neuve, Belgique: De Boeck Supérieur.
- DE NANTEUIL, M. (2016). *Rendre justice au travail*. Paris, France: Presses Universitaire de France.
- DE NANTEUIL, M. (2016). *Rendre justice au travail*. Paris, France: Presse Universitaire de France.
- DEFEYT, P. (2017, Mars). Un revenu de base pour chacun, plus d'autonomie pour tous. 10. Belgique.
- DOURGNON, J. (2017). *Revenu Universel - Pourquoi? Comment?* Paris, France: Les Petits matins / Institut Veblen.
- FGTB. (2017). *Calculateur de salaire brut - net*. Consulté le Novembre 22, 2017, sur FGTB - Ensemble, on ets plus fort: <http://www.fgtb.be/calcul-salaire-brut-net>
- GEOFFROY, R. (2017, Janvier 01). *La Finlande commence a experimenter le revenu universel*. Consulté le Novembre 22, 2017, sur Le Monde.fr: http://www.lemonde.fr/europe/article/2017/01/01/la-finlande-commence-a-experimenter-le-revenu-universel_5056148_3214.html
- HARRIBEY, J.-M., & MARTY, C. (2017). *Faut-il un revenu universel?* Ivry-sur-Seine, France: Les Editions de l'Atelier.
- Job in tree. (2017). *Dictionnaire*. Consulté le Novembre 20, 2017, sur Job in tree: <http://www.jobintree.com/dictionnaire/definition-travailleur-pauvre-1231.html>
- Larousse. (2017). *Pauvre*. Consulté le octobre 28, 2017, sur Dictionnaire de français Larousse: <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/pauvre/58780?q=pauvre#58421>

- Larousse. (2017). *Travailleur, travailleuse*. Consulté le octobre 28, 2017, sur Dictionnaire de français Larousse: <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/travailleur/79293?q=travailleur#78335>
- LE NAIRE, O., & LEBON, C. (2017). *Le revenu de base : Une idée qui pourrait changer nos vies*. Paris, France: Actes Sud.
- Les Economistes atterrés - La Fondation Copernic. (2017). *Faut-il un revenu universel?* Ivry-sur-Seine, France: Editions de l'Atelier.
- MARTIN, M. (2017, Juin 27). *Wallonie: les robots menacent 565.000 emplois*. Consulté le Novembre 26, 2017, sur Références - Le Soir: <https://references.lesoir.be/article/wallonie-les-robots-menacent-565-000-emplois/>
- NORMAND, G. (2017, Mai 26). *La tribune*. Consulté le Novembre 22, 2017, sur Mark Zuckerberg se prononce en faveur du revenu universel: <http://www.latribune.fr/economie/international/mark-zuckerberg-se-prononce-en-faveur-du-revenu-universel-723579.html>
- Observatoire des inégalités. (2011, Janvier). *Dossier spécial : les travailleurs pauvres*. Consulté le Novembre 20, 2017, sur Observatoire des inégalités: <https://www.inegalites.fr/Dossier-special-les-travailleurs-pauvres>
- PAUGAM, S. (2000). *Le salarié de la précarité*. Paris, France: Presse Universitaire de France.
- PONTHIEUX, S. (2004, Janvier). Les travailleurs pauvres : identification d'une catégorie. *CAIRN*, p. 14.
- POSTEL, N., SOBEL, R., & CHAVY, F. (2016). *Dictionnaire critique de la RSE*. Villeneuve-d'Ascq , France: Presse Universitaire du Septentrion.
- Production ISKRA. (2006). L'histoire du salariat, partie 2. Récupéré sur <http://www.dailymotion.com/video/xu26a>
- RTBF. (2016, Juin 15). *Allocation universelle: Philippe Defeyt propose un modèle à 600€ par mois*. Consulté le Août 06, 2017, sur rtbf.be - INFO: https://www.rtbf.be/info/societe/detail_philippe-defeyt-prone-l-allocation-universelle-notre-protection-sociale-est-en-train-de-s-essouffler?id=9326546
- RTBF. (2016, Octobre 18). *Les Nouveaux Pauvres*. Consulté le Novembre 22, 2017, sur rtbf.be: https://www.rtbf.be/lapremiere/article/detail_les-nouveaux-pauvres?id=9433438

- Sécurité, S. (2015, Avril). *Travailleurs flexi-job et heures supplémentaires horeca*. Consulté le Novembre 22, 2017, sur Sécurité sociale / Entreprise: https://www.socialsecurity.be/employer/instructions/dmfa/fr/2015-4/instructions/socialsecuritycontributions/calculationbase/flexi_and_overtime_horeca.html
- SELIMANOVSKI, C. (2008). *La frontière de la pauvreté*. Rennes: Presse Universitaire de Rennes.
- Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. (2016, Août 17). *L'emploi offre-t-il une protection suffisante contre la pauvreté?* Consulté le Novembre 21, 2017, sur luttepauvrete.be: http://www.luttepauvrete.be/chiffres_emploi.htm
- Service Public Fédéral Belge. (2017). CPAS. Consulté le Novembre 22, 2017, sur belgium.be Information et services officiels: https://www.belgium.be/fr/famille/aide_sociale/cpas
- Service Public Fédéral Economie. (2013, N.C. N.C.). *Risque de pauvreté en Belgique*. Consulté le août 04, 2017, sur Economie - Statistics Belgium: <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/eu-silc/pauvrete/>
- Service Public Fédéral Economie. (2017, mai 15). *Taux de risque de pauvreté basé sur l'enquête EU-SILC depuis 2004, selon l'année, les caractéristiques(sexe, classe d'âge, niveau d'éducation, activité, ...) et la région*. Consulté le août 04, 2017, sur Economie - Statistics Belgium: <https://bestat.economie.fgov.be/bestat/crosstable.xhtml?view=5ee95c3b-7549-440e-9ae5-6920a3da1fda>
- Service Public Fédéral Justice. (2002, Juillet 31). *JUSTEL - Législation consolidée*. Consulté le Novembre 22, 2017, sur Service Public Fédéral Justice: http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2002052647&table_name=loi
- Service Public Fédéral Sécurité Sociale. (2017). *Chiffres clés de la protection sociale en Belgique*. Consulté le Novembre 22, 2017, sur Service Public Fédéral Sécurité Sociale: <https://socialsecurity.belgium.be/fr/chiffres-cles-de-la-protection-sociale-en-belgique>
- SocialSecurity. (2015, Avril). *Travailleurs flexi-job et heures supplémentaires horeca*. Consulté le Novembre 22, 2017, sur Sécurité sociale / Entreprise: [https://www.socialsecurity.be/employer/instructions/dmfa/fr/2015-](https://www.socialsecurity.be/employer/instructions/dmfa/fr/2015-4/instructions/socialsecuritycontributions/calculationbase/flexi_and_overtime_horeca.html)

4/instructions/socialsecuritycontributions/calculationbase/flexi_and_overtime_horeca.html

SOLIDARIS Mutualité. (2016, 10). *Le thermomètre des Belges*. Consulté le Août 05, 2017, sur <http://www.institut-solidaris.be/wp-content/uploads/2016/10/Therm9.pdf>

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale. (ND). *Rémunération*. Consulté le novembre 02, 2017, sur SPF Emploi, Travail et Concertation sociale: <http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=39004>

VANDERBORGHT, Y., & VAN PARIJS, P. (2005). *L'allocation universelle*. Paris, France: La Découverte.

Vivre ensemble - Education. (2013, novembre). *Travailleurs pauvres - Quand le travail ne paie plus*. Consulté le novembre 02, 2017, sur Vivre ensemble: https://vivre-ensemble.be/IMG/pdf/2013-11-travailleurs_pauvres.pdf

Vivre Ensemble Education. (2013, Novembre). *TRAVAILLEURS PAUVRES Quand le travail ne paie plus*. Consulté le Novembre 20, 2017, sur Vivre Ensemble Education: https://vivre-ensemble.be/IMG/pdf/2013-11-travailleurs_pauvres.pdf

Vivre Ensemble Education. (2013, Novembre). *TRAVAILLEURS PAUVRES Quand le travail ne paie plus*. Consulté le Novembre 20, 2017, sur Vivre Ensemble Education: https://vivre-ensemble.be/IMG/pdf/2013-11-travailleurs_pauvres.pdf

WERNERUS, S. (2004). *Les syndicats contre l'allocation universelle ? Les Points de vue belges et québécois*. La FOPES (Faculté Ouverte de Politique Économique et Sociale). Louvain-La-Neuve: CAHIERS de la FOPES - Questions de politique économique et sociale.

YEROCHEWSKI, C. (2014). *Quand travailler enferme dans la pauvreté et la précarité : Travailleuses et travailleurs pauvres au Québec et dans le monde*. Québec, Canada: Presse de l'Université du Québec.

Place des Doyens, 1 bte L2.01.04, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique www.uclouvain.be/trav



